

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.1 Créer un nouveau parc national pour la protection des milieux humides d'ici 2030	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		- D'ici 2030, un nouveau parc national pour la protection des milieux humides est créé	- D'ici 2030, un nouveau parc national pour la protection des milieux humides est créé
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.2 Atteindre 10% du territoire terrestre et marin reconnu en protection forte	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		- 180 000 ha supplémentaires de forêts sous protection forte en Guyane 0 ha en 2024 Objectif 180000 ha en 2030 - Part de la surface du territoire national, terrestre et marin, reconnue en protection forte 4.2 % en 2024 Objectif 10 % en 2030 - Part des eaux marines sous juridiction ou souveraineté française en protection forte 4.1 % en 2024 Objectif 5 % en 2030 - Part des forêts domaniales métropolitaines sous protection forte 10.4 % en 2024 Objectif 10 % en 2030 - Part de la surface du territoire national terrestre reconnue en protection forte - Part de la surface du territoire national marin reconnue en protection forte	- Surface du territoire national, terrestre et marin, reconnu en protection forte avec les cibles d'ici 2030 : % forêts subnaturelles sous protection forte et libre évolution - 180 000 ha supplémentaires de forêts sous protection forte en Guyane - Surface du territoire national, terrestre et marin, reconnu en protection forte avec les cibles d'ici 2030 : 10% du territoire national, terrestre et marin, en protection forte - Ratio de la superficie des eaux marines en protection forte sur la superficie sous juridiction ou souveraineté française (hexagone et ROM) : 5% des eaux métropolitaines en protection forte à terme - 10% de forêts domaniales métropolitaines sous protection forte ; cible à définir dans la concertation pour forêts privées et de collectivités métropolitaines - 100% des herbiers de posidonie de Méditerranée sous protection forte
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.3 Mettre en œuvre des plans d'actions territoriaux SNAP2030 dans les régions, façades maritimes et bassins ultramarins	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		- Nombre de nouvelles aires protégées créées depuis 2023 (extensions ou créations de Réserves naturelles nationales ou régionales, de parcs naturels régionaux...) Objectif 400 en 2027 - Part des plans d'action territoriaux SNAP élaborés (métropole et RUP) 73.9 % en 2024 Objectif 100 % en 2030 - Taux d'avancement national des procédures de création/extension d'AP et de ZPF inscrits dans les plans d'action territoriaux (SNAP) 47.9 % en 2024 Objectif 94.1 % en 2030 - Nombre de nouveaux projets d'aires protégées et de zones de protection forte engagés 420 en 2024 Objectif 450 en 2025	- Au moins 400 nouvelles aires protégées d'ici à 2027 (extensions ou créations de Réserves naturelles nationales ou régionales, de parcs naturels régionaux...) - D'ici fin 2030, 100% plans d'actions territoriaux élaborés et mis en œuvre (métropole et RUP)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.4 Améliorer le développement du réseau d'aires protégées et de protection forte ainsi que la gestion des aires protégées, notamment en améliorant l'efficacité des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, d'habitats naturels et de géotopes sur la base d'un diagnostic de ces outils	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		- Dès 2024, publier un plan d'actions opérationnelles visant à améliorer l'efficacité de ces arrêtés préfectoraux de protection - D'ici fin 2024, les actions identifiées sur la base du diagnostic sont mises en œuvre ou a minima lancées	- Dès 2024, publier un plan d'actions opérationnelles visant à améliorer l'efficacité de ces arrêtés préfectoraux de protection - D'ici fin 2024, les actions identifiées sur la base du diagnostic sont mises en œuvre ou a minima lancées
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.5 Renforcer la protection de la biodiversité marine en « haute mer » par l'action diplomatique dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord BBNJ	MTEECPR/SG/DAEI/SAI/BE	Pas de lien	- Nombre de projets de création d'AMP en haute-mer initiés par la France dans le cadre de la gouvernance BBNJ avec une cible d'au moins 2 0 en 2025	- Nombre de projets de création d'AMP en haute-mer initiés par la France dans le cadre de la gouvernance BBNJ avec une cible d'au moins 2
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.6 Augmenter de 10 % la surface du territoire national couverte par la protection sites classés	MTEECPR/DGALN/DHUP/UP/UP1		- % d'augmentation du territoire national couvert par des sites classés 1.9 % en 2024 Objectif 10 % en 2030	- % d'augmentation du territoire national couvert par des sites classés avec une cible de +10% d'ici 2030

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.7 Renforcer la protection des récifs coralliens outre-mer	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM3	TO'A Reef 2024 : https://ifrecor.fr/ifrecor-polynesie-et-trophees-toa-reef-2024-13-solutions-et-creations-recompensees-pour-preserver-les-recifs-et-lagons/ ; évaluation du blanchissement dans les Antilles en 2024 : https://ifrecor.fr/blanchissements-des-coraux-dans-les-antilles-francaises-bilan-2023-2024/ ; évaluation du blanchissement dans l'océan Indien en 2024 : https://ifrecor.fr/blanchissement-corallien-dans-les-iles-de-locean-indien/	- Part des récifs coralliens des outre-mer placés en protection forte 27 % en 2024 Objectif 50 % en 2030 - Part de récifs coralliens ultra-marins protégés 67 % en 2024 Objectif 100 % en 2025	- 50% des récifs coralliens des outre-mer sont placés en protection forte d'ici à 2030 : Nouvel indicateur, 28% aujourd'hui. - Part de récifs coralliens ultra-marins protégés [%] - 100 % des récifs coralliens des outre-mer sont protégés en 2025 : Indicateur du Plan d'action pour la protection des récifs coralliens, 67 % aujourd'hui
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.8 Renforcer et étendre la protection des mangroves	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM3	https://ifrecor.fr/sos-corail-et-mangroves-quatre-projets-selectionnes/	- Part des mangroves sous mesure de conservation 57 % en 2024 Objectif 65 % en 2030	- La surface de mangroves faisant l'objet de mesures de conservation atteint 65% d'ici 2030 (57 % aujourd'hui)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.9 Renforcer la protection des herbiers marins de Méditerranée	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM1		- Proportion des herbiers de posidonie de Méditerranée en protection forte - Proportion des herbiers de posidonie de Méditerranée impactés par les activités, en protection forte	- Proportion des herbiers de posidonie de Méditerranée en protection forte avec une cible de 100 % d'ici 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.10 Le Conservatoire du littoral poursuivra sa stratégie d'intervention/d'acquisition	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM2	https://www.conservatoire-du-littoral.fr/publications_liste/269/ip/2/op/PUB_DATE+desc/cp/3b772b451c2864f5eb5eb/mp/9/10-publication.htm	- Part du littoral sauvage 68.2 % en 2024 Objectif 74.3 % en 2030 - Surface totale de zones sensibles (en particulier zones littorales) acquise par le conservatoire du littoral 218270 ha en 2024 Objectif 235000 ha en 2030	- Surface totale de zones sensibles (en particulier zones littorales) acquise par le conservatoire du littoral : 228 000 hectares en 2027, 235 000 hectares en 2030 pour un objectif de 320 000 hectares en 2050 - Part du littoral sauvage avec une cible d'1/3 en 2050
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.11 Renforcer la protection des écosystèmes glaciaires et émergeant du retrait glaciaire	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		- % de couverture des écosystèmes glaciaires et émergeant du retrait glaciaire de métropole (massifs alpin et pyrénéen) en protection forte 60 % en 2024 - Nombre de pactes territoriaux conclus 0 en 2024	- % de couverture des écosystèmes glaciaires et émergeant du retrait glaciaire de métropole (massifs alpin et pyrénéen) en protection forte avec une cible en augmentation d'ici 2030 - Nombre de pactes territoriaux conclus : cible 100% des territoires concernés couverts en 2030, avec un premier pacte dès 2024

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1. Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	1.1.12 Reconnaître et valoriser les services environnementaux rendus par les communes rurales à la préservation de la biodiversité par les aires protégées (« les aménités rurales »)	MTEECPR/DGCL et MTEECPR/DGALN/TU	<p>Plaquette de valorisation de la dotation 2024 et exemples d'utilisation de la dotation accessible à ce lien : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/plaquette-amenites-rurales-2024.pdf</p> <p>Retours d'expérience antérieurs à 2024 : • Dans le Parc du Massif des Bauges, 14 communes se sont engagées, avec l'aide du Parc, à réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) entre 2023 et 2025, renforçant ainsi les efforts de conservation locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le Parc de Brière, la commune de Crossac a utilisé la dotation pour un diagnostic de gisement foncier et des travaux de restauration de landes humides, avec un accompagnement technique fourni par le Parc pour les deux projets. • Dans le Parc du Doubs-Horloger, en 2023, la commune de Damprichard a utilisé sa dotation pour cofinancer le plan de gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS), créé sur 6,45ha dans la tourbière des Seignes. • Dans le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, la commune de La Palme a mis en place des panneaux d'information et de signalisation pour gérer la fréquentation de l'étang de La Palme. Cette initiative vise la continuité des activités de plein air, notamment le maintien des écoles locales de kitesurf, tout en instaurant des zones de quiétude pour les oiseaux. 	- Nombre de communes éligibles à la dotation	- Nombre de communes éligibles à la dotation
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	2. Lutter contre l'artificialisation des sols	1.2.1 Mieux observer et mesurer l'artificialisation des sols en France	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3	<p>Publication des données de consommation d'ENAF: https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despaces/visualiser-les-donnees-consommation-despaces-naf et publication des données OCSGE de suivi de l'artificialisation nette des sols (en cours de production) https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-lartificialisation-avec-locsg/ocs-ge-acceder-aux-donnees</p>	<p>- Décret « nomenclature » publié Oui en 2024</p> <p>- Pourcentage des 101 départements couverts par l'OCSGE 18.8 % en 2024 Objectif 100 % en 2025</p> <p>- Nombre de visiteurs du Portail national sur l'artificialisation des sols 100000 en 2024</p> <p>- Nombre de visiteurs de « Mon diagnostic artificialisation » (ex-SPARTE, start-up d'Etat) 75540 en 2024</p> <p>- Nombre de visiteurs de Urbansimul 4000 en 2024</p> <p>- Nombre de visiteurs de Cartofriches 55000 en 2024</p>	<p>- Décret « nomenclature » publié</p> <p>- Pourcentage des 101 départements couverts par l'OCSGE (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement)</p> <p>- Nombre de visiteurs du Portail national sur l'artificialisation des sols, de « Mon diagnostic artificialisation » (ex-SPARTE, start-up d'Etat), de Urbansimul, et de Cartofriches</p>

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	2. Lutter contre l'artificialisation des sols	1.2.2 Finaliser le cadre normatif européen, national et local de la lutte contre l'artificialisation	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3	Publication des 3 décrets d'application en novembre 2023: https://www.ecologie.gouv.fr/presse/communique-presse-zero-artificialisation-nette-publication-decrets-dapplication ; Publication du décret relatif à la définition d'une friche https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048669496 ; Publication du décret définissant les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espace https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048736409 ; Publication de l'arrêté ministériel relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'ENAF des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049676333	- Nombre de visiteurs de l'outil Urbanvitaliz (start up d'Etat de conseil personnalisé aux collectivités pour la réhabilitation de friche) 16000 en 2024 - Consommation d'ENAF en ha/an 20276 ha en 2022 Objectif 11863 ha en 2030 - Décrets d'application de la loi Climat et résilience publiés Oui en 2024	- Nombre de visiteurs de l'outil Urbanvitaliz (start up d'Etat de conseil personnalisé aux collectivités pour la réhabilitation de friche) - Consommation d'ENAF en ha/an (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement) avec un objectif de division par deux sur la décennie 2021-2030 par rapport à 2011-2020 - Décrets d'application de la loi Climat et résilience publiés
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	2. Lutter contre l'artificialisation des sols	1.2.3 Opérationnaliser le dispositif en accompagnant mieux les acteurs, en particulier les collectivités	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3		- Efficacité de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (m ² de surface de plancher autorisés / m ² d'ENAF consommés) - Nombre d'hectares renaturés chaque année dans le cadre du fonds vert 627 ha en 2023 - Guide technique de décryptage de la réforme formalisé, actualisé et diffusé. Oui en 2024 - Les financements pour accompagner le changement de modèle d'aménagement sont développés et pérennisés - Nombre d'hectares de friches recyclées chaque année dans le cadre du fonds vert en visant une croissance continue sur la décennie 1014 ha en 2024	- Poursuite de la tendance à l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (m ² de surface de plancher autorisés / m ² d'ENAF consommés) - Nombre d'hectares renaturés chaque année dans le cadre du fonds vert en visant une croissance continue sur la décennie (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement) - Guide technique de décryptage de la réforme formalisé, actualisé et diffusé. - Les financements pour accompagner le changement de modèle d'aménagement sont développés et pérennisés - Nombre d'hectares de friches recyclées chaque année dans le cadre du fonds vert en visant une croissance continue sur la décennie (indicateur Politique Prioritaire du Gouvernement)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	3. Faire évoluer nos modes de gestion des espèces prélevés en milieu naturel pour éviter un impact négatif sur leurs populations dans le cadre d'une exploitation durable	1.3.1 Relancer la gestion adaptative de la faune sauvage	OFB/PCE/DRAS	Actes du colloque "Gestion adaptative" : pdf accessible gratuitement à https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-rencontres-synthese/gestion-adaptative-gestion-concertee-especes-leurs-habitats-leur	- Répondre par une gestion adaptative renouvelée à des enjeux identifiés sur des espèces animales - Structuration d'une ou plusieurs méthodes de gestion adaptative (comitologie, modalités d'examen...) en 2024	- Répondre par une gestion adaptative renouvelée à des enjeux identifiés sur des espèces animale - Structuration d'une ou plusieurs méthodes de gestion adaptative (comitologie, modalités d'examen...)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	3. Faire évoluer nos modes de gestion des espèces prélevés en milieu naturel pour éviter un impact négatif sur leurs populations dans le cadre d'une exploitation durable	1.3.2 Objectiver l'impact sur les écosystèmes d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts	OFB/PCE/DRAS		- Production d'éléments de synthèse sur les aménités positives et négatives des espèces mentionnées en 2024 Objectif 2 en 2030	- Production de rapports sur les aménités positives et négatives des espèces mentionnées
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	3. Faire évoluer nos modes de gestion des espèces prélevés en milieu naturel pour éviter un impact négatif sur leurs populations dans le cadre d'une exploitation durable	1.3.3 Développer la gestion adaptative de la flore sauvage	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET3	RAS à ce stade	- Indicateur de moyen : Production de guides de cueillettes - Indicateur de résultat : Parvenir à une gestion durable des plantes sauvages prélevées à des fins commerciales.	- Indicateur de moyen : Production de guides de cueillettes - Indicateur de résultat : Parvenir à une gestion durable des plantes sauvages prélevées à des fins commerciales.

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	4. Agir sur nos importations pour réduire notre empreinte biodiversité à l'étranger	1.4.1 Aligner les accords commerciaux de l'UE avec les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD EE/SDEE1		- Les nouveaux accords de commerce : Reflètent les différents aspects de la nouvelle approche de la Commission européenne en matière de développement durable, notamment en incluant la possibilité de sanctions commerciales en cas de violation persistante des principaux engagements de développement durable, y compris le cas échéant s'agissant de l'inclusion de la CDB. Comportent une ou plusieurs conditionnalités tarifaires pertinentes.	- Les nouveaux accords de commerce : Reflètent les différents aspects de la nouvelle approche de la Commission européenne en matière de développement durable, notamment en incluant la possibilité de sanctions commerciales en cas de violation persistante des principaux engagements de développement durable, y compris le cas échéant s'agissant de l'inclusion de la CDB. Comportent une ou plusieurs conditionnalités tarifaires pertinentes.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	4. Agir sur nos importations pour réduire notre empreinte biodiversité à l'étranger	1.4.2 Déployer de nouvelles mesures miroirs, permettant d'appliquer aux importations certaines normes de production européennes favorables à la protection de la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD EE/SDEE2		- Nombre de LMR abaissées sur le fondement de la préservation de la biodiversité. - Nombre de législations européennes nouvellement adoptées et révisées introduisant des mesures répliquant sur nos importations les normes de production européennes favorables à la protection de l'environnement et la biodiversité.	- Augmentation du nombre de LMR abaissées sur le fondement de la préservation de la biodiversité. - Augmentation du nombre de législations européennes nouvellement adoptées et révisées introduisant des mesures répliquant sur nos importations les normes de production européennes favorables à la protection de l'environnement et la biodiversité.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	4. Agir sur nos importations pour réduire notre empreinte biodiversité à l'étranger	1.4.3 Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) et les dispositions prévues par le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts.	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE2	https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets	- SNDI actualisée d'ici 2024 Non en 2024 - Part des acteurs en conformité avec le règlement européen 0 % en 2024	- SNDI actualisée d'ici 2024 - 100% des acteurs sont en conformité avec le règlement européen à compter de 2025
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	4. Agir sur nos importations pour réduire notre empreinte biodiversité à l'étranger	1.4.4 Renforcer le contrôle du commerce et de l'exploitation des espèces sauvages, des ressources génétiques et des produits issus de la déforestation par la création d'un service à compétence nationale dédié	MTEECPR/DGALN/DEB/ET /ET4		- D'ici janvier 2025 : pour la déforestation, élaboration de la doctrine et du plan de contrôles annuel, mise en œuvre des contrôles sur tout le territoire, accompagnement pédagogique des entreprises. - D'ici septembre 2024, mise en place opérationnelle d'un service à compétences nationales pour le contrôle du commerce et l'exploitation de certaines ressources naturelles - D'ici 2024 : réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du dispositif national d'APA. - D'ici décembre 2025 : pour la déforestation premier rapportage à la Commission européenne	- D'ici janvier 2025 : pour la déforestation, élaboration de la doctrine et du plan de contrôles annuel, mise en œuvre des contrôles sur tout le territoire, accompagnement pédagogique des entreprises. - D'ici septembre 2024, mise en place opérationnelle d'un service à compétences nationales pour le contrôle du commerce et l'exploitation de certaines ressources naturelles - D'ici 2024 : réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du dispositif national d'APA. - D'ici décembre 2025 : pour la déforestation premier rapportage à la Commission européenne
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	5. Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat	1.5.1 Adopter une loi de programmation énergie et climat, une stratégie nationale bas carbone et une programmation pluriannuelle de l'énergie permettant d'atteindre -55% d'émissions nettes d'ici 2030 et de mettre le pays sur la voie de la neutralité carbone d'ici 2050	MTEECPR/DGEC/DCEEA/S DAC/BAFCC	Les textes soumis à concertation sont disponibles en ligne : https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/	- t CO2e/hab - Empreinte carbone des Français (la cible sera indiquée dans la nouvelle SNBC) : https://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/empreinte-carbone-des-francais-a27.htm - Mt CO2e - les émissions territoriales des émissions de gaz à effet de serre (les cibles seront les nouveaux budgets carbone) : https://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/emissions-territoriales-de-gaz-a-effet-de-serre-a28.htm	- t CO2e/hab - Empreinte carbone des Français (la cible sera indiquée dans la nouvelle SNBC) : https://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/empreinte-carbone-des-francais-a27.htm - Mt CO2e - les émissions territoriales des émissions de gaz à effet de serre (les cibles seront les nouveaux budgets carbone) : https://indicateurs-snbc.developpement-durable.gouv.fr/emissions-territoriales-de-gaz-a-effet-de-serre-a28.htm
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	5. Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat	1.5.2 Adopter un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique dès 2023	MTEECPR/DGEC/DCEEA/S DAC/BACC			- Les indicateurs seront ceux du PNACC adopté
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.1 Réduire les utilisations, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques pour préserver la santé humaine et l'environnement (notamment dans les zones à protéger)	MASAF/DGAL/SPPSI/SDAT AA/BTPAD	Stratégie Ecophyto 2030 : https://agriculture.gouv.fr/strategie-ecophyto-2030	- Indicateur de risque harmonisé au niveau communautaire (HR1) 68 en 2021 Objectif 50 en 2030	- Pollution par les produits phytopharmaceutiques - Indicateurs du futur plan Ecophyto 2030

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.2 Se préparer en amont au retrait de certains usages phytopharmaceutiques pour préserver la capacité à protéger les	MASAF/DGAL/SPPSI/SDAT AA/BTPAD			- Indicateurs du futur plan Ecophyto 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.3 Accélérer et massifier le changement des pratiques et la reconception des systèmes pour une production agricole durable	MASAF/DGAL/SPPSI/SDAT AA/BTPAD			- Indicateurs du futur plan Ecophyto 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.4 Être force de proposition au niveau européen, pour faire progresser l'Union et mettre en place des mesures de réciprocité à	MASAF/DGAL/SPPSI/SDAT AA/BTPAD			- Pas d'indicateur
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.5 Mettre en œuvre les plans gestion pour la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur les captages sensibles	MS/DGS/SDPREA/QE	https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45570	- Pourcentage de captages sensibles couverts par un PGSSE 0 % en 2024	- Pourcentage de captages sensibles couverts par un PGSSE - Objectif Plan Eau : 100% à horizon 2027
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	6. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1.6.6 Terminer la révision du programme d'action nitrate (PAN) et le déployer	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM5	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047106562	- Part des arrêtés Programme d'actions régionaux (PAR) pris dans les délais fixés par la réglementation nationale 91.7 % en 2024	- Prise des arrêtés Programme d'actions régionaux (PAR) - Objectif: 100% dans les délais fixés par la réglementation nationale
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	7. Lutter contre la pollution plastique dans le milieu naturel	1.7.1 Mobiliser l'économie circulaire pour prévenir, réduire les rejets de plastique dans l'environnement	MTEECPR/DGPR/SRSEDPD /SDDDED/BPLG	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048543633 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048519609	- Publication du cahier des charges de la REP emballages ménagers - Signature d'un accord volontaire / publication du cahier des charges pour les engins de pêche ainsi que les équipements utilisés en aquaculture - Publication du cahier des charges de la REP bateaux de plaisance et de sport - Publication d'un guide sur le transport des granulés de plastique industriel	- Publication du cahier des charges de la REP emballages ménagers - Signature d'un accord volontaire / publication du cahier des charges pour les engins de pêche ainsi que les équipements utilisés en aquaculture - Publication du cahier des charges de la REP bateaux de plaisance et de sport - Publication d'un guide sur le transport des granulés de plastique industriel
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	7. Lutter contre la pollution plastique dans le milieu naturel	1.7.2 Réduire les fuites de plastique dans les océans en résorbant en priorité les décharges littorales	MTEECPR/DGALN/ICAPP/MPMO		- Nombre de sites engagés dans le Plan National de Résorption des Décharges Littorales historiques 17 en 2025 - Part d'anciennes décharges municipales littorales à risque de relargage en mer réhabilitées 3.6 % en 2024 Objectif 100 % en 2030	- Nombre de sites engagés dans le Plan National de Résorption des Décharges Littorales historiques - Part des décharges littorales résorbées avec une cible de 100 % d'ici 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	7. Lutter contre la pollution plastique dans le milieu naturel	1.7.3 Prendre les dispositions pour réduire les fuites de plastique dans les cours d'eau et en mer en lien avec les politiques de préservation de la qualité de l'eau	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM4		- Indicateurs de suivi de la pollution plastique des eaux marines dans le cadre de la DCSMM (Directive cadre sur les milieux marins) - Part des communes littorales engagées dans la démarche plages sans plastiques 10 % en 2024 Objectif 100 % en 2030	- Tendances à la baisse des indicateurs de suivi de la pollution plastique des eaux marines dans le cadre de la DCSMM (Directive cadre sur les milieux marins) - Part des communes littorales engagées dans la démarche plages sans plastiques
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	8. Réduire les pollutions chimiques et leurs impacts sur la biodiversité	1.8.1 Porter une meilleure prise en compte des impacts des produits chimiques sur l'environnement dans le cadre des réglementations actuelles REACH et CLP	MTEECPR/DGPR/SRSEDPD /SDSEPCA/BPC	Lien vers le document de conclusion sur le MTBE : https://www.echa.europa.eu/documents/10162/25028e8b-de55-6d29-9865-cf2ae60884d6 Lien vers les guides CLP mis à jour : https://echa.europa.eu/-/revised-rules-for-classification-labelling-and-packaging-enter-into-force	- Nombre annuel de dossiers produits de classification de substances, de restriction, de proposition d'identification de substances en tant que substances extrêmement préoccupantes, et d'interventions en comitologie pour porter des positions sur la prise en compte de l'impact des substances chimiques sur l'environnement (tous types confondus)	- Production de dossiers de classification de substances, de restriction, de proposition d'identification de substances en tant que substances extrêmement préoccupantes, interventions en comitologie pour porter des positions sur la prise en compte de l'impact des substances chimiques sur l'environnement (6/an, tous types confondus)

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	8. Réduire les pollutions chimiques et leurs impacts sur la biodiversité	1.8.2 Porter une meilleure prise en compte des impacts des produits chimiques sur la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, et notamment des négociations du futur règlement REACH	MTEECPR/DGPR/SRSEDPD /SDSEPCA/BPC		- Début des négociations sur le règlement REACH, avant décembre 2023. Non en 2024	- Début des négociations sur le règlement REACH, avant décembre 2023.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	8. Réduire les pollutions chimiques et leurs impacts sur la biodiversité	1.8.3 Insérer une action ciblée sur la biodiversité dans les programmes d'actions prioritaires annuelles de l'inspection des installations classées	MTEECPR/DGPR/SRT/SDR ECP/BRPICQ		- Inscription d'une action ciblée/an sur la biodiversité dans le programmes d'actions prioritaires annuelles de l'inspection des installations classées	- Inscription d'une action ciblée/an sur la biodiversité dans le programmes d'actions prioritaires annuelles de l'inspection des installations classées
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.1 Évaluer les impacts sur la biodiversité des éclairages extérieurs	MTEECPR/DGALN/DEB/ET /ET1		- Dès 2024, un observatoire est mis en place pour mesurer la pollution lumineuse Non en 2024	- Dès 2024, un observatoire est mis en place pour mesurer la pollution lumineuse
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.2 Régler le problème à la source en travaillant sur la mise en marché et sur le choix des consommateurs des équipements	OFB/MS/DAC	en cours : https://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/actualites/cycle-webinaires-sur-sobriete-lumineuse-3e-webinaire-sur-trame-noire-vendredi	- Nombre de vendeurs sous charte ou label « biodiversité » 0 en 2024	- Nombre de vendeurs sous charte ou label « biodiversité »
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.3 Renforcer la réglementation sur les nuisances lumineuses sur la biodiversité et les contrôles de cette réglementation pour s'assurer d'un réel effet sur le terrain	MTEECPR/DGPR/SRSEDPD /MBAP		- Nombre de contrôles réalisés None en 2024 - Nombre de points lumineux dont l'impact a été réduit	- Evolution du nombre de contrôles réalisés - Baisse de 50% la pollution lumineuse en France d'ici 2023
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.4 Agir à l'international et avec les compagnies maritimes pour réduire les impacts du bruit sous-marin	MTEECPR/DGALN/DEB/EL M/ELM3		- Nombre de plans de gestion individualisés par navire	- Nombre de plan de gestion individualisé par navire
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.5 Réduire la pollution sonore liée aux activités récréatives dans les aires marines protégées, en particulier dans le sanctuaire de Pelagos	MTEECPR/DGALN/DEB/EL M/ELM3		- Fin des compétitions de véhicules nautiques à moteur dans les AMP de Pelagos par arrêté du Préfet de Méditerranée dès le printemps 2024	- Fin des compétitions de véhicules nautiques à moteur dans les AMP de Pelagos par arrêté du Préfet de Méditerranée dès le printemps 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	9. Réduire les pollutions lumineuses et sonores	1.9.6 Limiter les pollutions sonores sur la faune marine liées aux navires, véhicules nautiques à moteurs et autres engins récréatifs	MTEECPR/DGALN/DEB/EL M/ELM3		- Fin des compétitions de véhicules nautiques à moteur dans les AMP de Pelagos par arrêté du Préfet de Méditerranée dès le printemps 2024	- Nombre de plan de gestion individualisé par navire - Fin des compétitions de véhicules nautiques à moteur dans les AMP de Pelagos par arrêté du Préfet de Méditerranée dès le printemps 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1.10.1 Mieux prévenir l'entrée sur le territoire d'espèces exotiques envahissantes	MTEECPR/DGALN/DEB/ET /ET4		- Bilan des EEE interceptées lors d'un contrôle du SIVEP 0 en 2024 - Nombre de contrôles annuels effectués au niveau des détenteurs (police administrative) 30 en 2025 - Nombre de procédures d'irrégularité (police judiciaire) 9 en 2025 - Taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes 14 en 2024 - Nombre de structures socio-professionnelles ayant mis en place une démarche volontaire de sensibilisation auprès de leurs adhérents	- Indicateurs de moyen : Bilan des EEE interceptées lors d'un contrôle du SIVEP - Nombre de contrôles annuels effectués au niveau des détenteurs (police administrative) - Nombre de campagnes de surveillance en milieu marin (métropole + OM) - Nombre de procédures d'irrégularité (police judiciaire) - Indicateur de résultat : Taux d'introductions d'EEE avec une cible de -50% - Nombre de structures socio-professionnelles ayant mis en place une démarche volontaire de sensibilisation auprès de leurs adhérents

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1.10.2 Surveiller l'ensemble du territoire et agir au plus vite en cas de détection	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET4		- Nombre de régions ayant élaboré et mis en place une stratégie régionale EEE 8 en 2024 Objectif 15 en 2025 - Nombre d'espèces exotiques envahissantes présentes par département métropolitain et territoire ultramarin None en 2024	- Nombre d'opérations Coup de poing avec une cible de 500 d'ici 2025 - Nombre d'EEE présentes par département métropolitain et territoire ultramarin d'ici à 2030 en visant une stabilisation voire une décréue dans tous les départements où c'est possible. - Nombre de régions ayant élaboré et mis en place une stratégie régionale EEE
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1.10.3 Limiter les populations et les impacts des EEE quand elles sont installées	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET4		- Nombre d'opérations coup de poing par département 180 en 2023 Objectif 500 en 2025 - Nombre d'EEE présentes sur les territoires ultramarins d'ici à 2030	- Nombre d'opérations de gestion par département - Nombre de programmes de recherche et développement - Taux d'introductions d'EEE avec une cible de -50% - Nombre d'EEE présentes sur les territoires ultramarins d'ici à 2030 en visant une stabilisation à 60 espèces
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1.10.4 Disposer d'un système d'information spécifique sur les EEE	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET4		- Mise en place d'un système d'information spécifique EEE	- Mise en place d'un système d'information spécifique EEE
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	11. Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police	1.11.1 Renforcer les collaborations entre polices pour accroître leur efficacité	MTEECPR/DGALN/DEB/CA/SP/CASP-Police		- Part des départements dans lesquels un COLDEN a été mis en place 63 % en 2024 Objectif 100 % en 2024	- % des suites administratives données sur les non conformités avec un objectif de 100% des 2024 - Généralisation des COLDEN dans tous les départements avec un objectif de 100% dès 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	11. Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police	1.11.2 Conjuguer police environnementale et pédagogie de l'action pour une meilleure appréhension des enjeux par le public.	MTEECPR/DGALN/DEB/CA/SP/CASP-Police		- Part des départements ayant fait l'objet d'une opération de communication conjointe MISEN-COLDEN dans l'année 0 % en 2024 Objectif 100 % en 2024	- Une opération annuelle de communication conjointe MISEN-COLDEN par département avec un objectif de 100 % dès 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	11. Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police	1.11.3 Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement spécifiques à l'outre-mer	MTEECPR/DGALN/DEB/CA/SP/CASP-Police		- Lutte contre l'orpaillage illégal : Nombre de sites d'orpaillage illégaux actifs 1079 en 2024 - Nombre de contrôles réalisés sur les navires impliqués dans la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) 8 en 2024 - Nombre d'infractions constatées sur des sites de déforestation illégale	- Lutte contre la déforestation illégale : Nombre de sites identifiés et restaurés et reboisés (5/an) - Lutte contre la pêche INN : Nombre de navires saisis et détruits : 30 par an - Lutte contre l'urbanisation illégale : Nombre de sites identifiés et surface, et Nombre d'actions mises en oeuvre
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	11. Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police	1.11.4 Forfaitiser certaines infractions en matière environnementale	MTEECPR/DGALN/DEB/CA/SP/CASP-Police		- Publication d'un décret portant sur la forfaitisation de contraventions en matière d'environnement	- Nombre d'amendes forfaitaires prononcées - Nombre de contraventions forfaitisables

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.1 Déployer et renforcer l'ambition de la stratégie d'intervention du Plan Stratégique National de la Politique agricole commune 2023 relative à la biodiversité, en articulation avec les autres stratégies d'intervention du PSN	MASAF/DGPE/SGGPAC/SD GAPAC/BSB		<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de résultat R.33 du PSN : nombre d'hectares aidés en zone Natura 2000 / surfaces agricoles des sites Natura 2000 - D'ici 2027, 89,95% des surfaces agricoles des sites Natura 2000 bénéficient d'un soutien. - Indicateur de résultat R.34 du PSN : nombre d'hectares aidés faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la gestion des particularités topographiques y compris les haies / surface agricole – D'ici 2027, 0,3% de la surface agricole fait l'objet d'une aide en faveur des particularités topographiques. Ce % est calculé sur la base des équivalents en surface (hectare) des infrastructures agro-écologiques des exploitations accédant à l'éco-régime par les voies « pratiques » et « certification » et bénéficiant du bonus haies. - Indicateur de résultat R.31 du PSN : nombre d'hectares aidés faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité / surface agricole - D'ici 2027, 56,86% de la surface agricole fait l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de résultat R.33 du PSN : nombre d'hectares aidés en zone Natura 2000 / surfaces agricoles des sites Natura 2000 - D'ici 2027, 89,95% des surfaces agricoles des sites Natura 2000 bénéficient d'un soutien. - Indicateur de résultat R.34 du PSN : nombre d'hectares aidés faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la gestion des particularités topographiques y compris les haies / surface agricole – D'ici 2027, 0,3% de la surface agricole fait l'objet d'une aide en faveur des particularités topographiques. Ce % est calculé sur la base des équivalents en surface (hectare) des infrastructures agro-écologiques des exploitations accédant à l'éco-régime par les voies « pratiques » et « certification » et bénéficiant du bonus haies. - Indicateur de résultat R.31 du PSN : nombre d'hectares aidés faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité / surface agricole - D'ici 2027, 56,86% de la surface agricole fait l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.2 Accompagner et sécuriser le développement de l'agriculture biologique	MASAF/DGPE/SCPE/SDC/BQ	Programme Ambition Bio 2027 : https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/722980287b65f6a467303dc314b8628c9bbce8ef.pdf - Etude de l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques sur la quantification des externalités positives de l'agriculture biologique publiée le 10 juin 2024. Lien vers le résumé du chapitre "biodiversité" : https://itab.bio/thematique-en-bref/resume-biodiversite-quantification-des-externalites-de-lagriculture-biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Part de la surface agricole utile conduite en agriculture biologique 10.4 % en 2023 - Part d'approvisionnement dans la restauration collective en produits de qualité et durables 25.5 % en 2023 Objectif 50 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - % de SAU conduite en agriculture biologique surface en bio - % d'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et durables – Cible à 2030 : 50% dont 20% en bio]
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.3 Garantir la contribution du référentiel HVE à l'agroécologie et à la préservation de la biodiversité	MASAF/DGPE/SCPE/SDC/BQ		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations certifiées sur la base du référentiel 2022 20798 en 2024 Objectif 50000 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations certifiées sur la base du référentiel 2022 - D'ici 2030 : 50 000 exploitations sont certifiées en HVE
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.4 Promouvoir la diversification des cultures, des espèces animales et des ressources génétiques	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB	Lien vers l'AAP "Projets territoriaux relatifs aux filières légumineuses" : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Projets-territoriaux-filieres-legumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie en légumineuses (soja, pois protéagineux, Féveroles et fèves, Légumineuses fourragères) 	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie en légumineuses (soja, pois protéagineux, Féveroles et fèves, Légumineuses fourragères) en kha (statistiques agricoles annuelles) avec pour cible 2 Mha en 2030.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.5 Dans le cadre de la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle, promouvoir le recours au biocontrôle en alternative aux produits de synthèse	MASAF/DGAL/SPPSI/SDAT AA/BTPAD	Note d'avancement de la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle et sa synthèse disponibles ici : https://agriculture.gouv.fr/strategie-nationale-de-deploiement-du-biocontrrole-etat-des-lieux-mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'usages couverts par les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle de la gamme d'usage professionnel par rapport aux usages couverts par tous les produits phytopharmaceutiques autorisés pour cette gamme 54.8 % en 2023 Objectif 65 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'usages couverts par les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle de la gamme d'usage professionnel par rapport aux usages couverts par tous les produits phytopharmaceutiques autorisés pour cette gamme – avec pour objectif 65% en 2030 [55% au 15/12/22 et cible de 60% en 2025]
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.6 Accompagner la transmission et la transition agro-écologique des exploitations	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics « transmission » réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics « transmission » réalisés – avec une cible définie ultérieurement à la suite de l'adoption du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.7 Créer et diffuser les références relatives de systèmes de production favorables à la biodiversité	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BDA		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique reconnus par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique reconnus par l'Etat avec une cible d'au moins 30 000

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	12. Accompagner le secteur agricole dans sa transition	1.12.8 Fixer les conditions juridiques et les moyens de la pérennisation du dispositif expérimental des paiements pour services environnementaux (PSE) et le faire évoluer pour encourager la rémunération des services rendus par la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD PPD/SDPPD3	rapports d'évaluation phase 1	- Nombre d'agriculteurs impliqués dans un PSE ayant des indicateurs de suivi des effets sur la biodiversité - Nombre d'hectares impliqués dans un PSE ayant des indicateurs de suivi des effets sur la biodiversité	- Nombre d'agriculteurs et nombre d'hectares impliqués dans un PSE ayant des indicateurs de suivi des effets sur la biodiversité - Déploiement de PSE, articulés avec les MAEC, centrés sur la biodiversité.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	13. Accompagner le secteur de la pêche pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.13.1 Accompagner les professionnels dans l'atteinte des objectifs de conservation, en particulier dans le réseau des aires marines protégées	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDRHA/BASD		- Une ZCH par façade et outre-mer - Part des sites Natura 2000 avec des mesures appropriées au risque pêche en vigueur sur site Objectif 100 % en 2030 - Part des sites Natura 2000 (ayant une composante marine et nécessitant une analyse de risque pêche) avec une analyse de risque de la pêche finalisée N/A % en 2024 Objectif 100 % en 2030	- Une ZCH par façade et outre-mer - Surface des groupes de types d'habitats du règlement restauration couverts par des mesures de restauration (30% pour les groupes 1 à 6) - Nombre de site Natura 2000 avec des mesures appropriées au risque pêche en vigueur sur site (cible de 100%) - Nombre de site Natura 2000 avec une analyse de risque de la pêche finalisée (cible de 100%)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	13. Accompagner le secteur de la pêche pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.13.2 Apporter des solutions techniques et innovantes pour réduire les impacts sur les espèces et écosystèmes marins de la pêche professionnelle	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDRHA/BASD		- Nombre de projets R&D concernant la réduction des différentes pressions de la pêche sur les habitats et les espèces - Nombre de nouvelles adaptations techniques (modification des engins et/ou des pratiques) dont l'évaluation scientifique montre une efficacité significative pour réduire l'impact d'un engin de pêche.	- Nombre de projet R&D concernant la réduction des différentes pressions de la pêche sur les habitats et les espèces - Nombre de nouvelles adaptations techniques (modification des engins et/ou des pratiques) dont l'évaluation scientifique montre une efficacité significative pour réduire l'impact d'un engin de pêche.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	13. Accompagner le secteur de la pêche pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.13.3 Améliorer les connaissances sur les stocks halieutiques et améliorer l'approche écosystémique	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDRHA/BASD		- Nombre de participation française à des groupes du CIEM sur l'approche écosystémique 3 en 2023 Objectif 24 en 2030 - Part des stocks dans les régions ultra-périphériques (RUP) pour lesquels une évaluation est possible (le ratio $f/fmsy$) afin de définir les segments des flottilles à l'équilibre dans le contexte de renouvellement de la flotte. - Part des stocks évalués au rendement maximum durable en métropole	- Nombre de participation française à des groupes du CIEM sur l'approche écosystémique - Tendance à la hausse du nombre de stocks dans les régions ultra-périphériques (RUP) pour lesquels une évaluation est possible (le ratio $f/fmsy$) afin de définir les segments des flottilles à l'équilibre dans le contexte de renouvellement de la flotte. - Part du nombre de stocks évalués au rendement maximum durable en métropole. - Nombre de productions scientifiques permettant d'élargir l'évaluation de l'état des stocks halieutiques.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	14. Accompagner le secteur de l'aquaculture au regard des enjeux de biodiversité	1.14.1 Limiter et optimiser les prélèvements sur les ressources naturelles pour l'élevage de certaines espèces de poissons	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDAEP/BAQUA		- Volume d'importation de produits de la pêche minotière - Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation (dont solutions de recirculation fonctionnant grâce aux énergies renouvelables).	- Volume d'importation de produits de la pêche minotière (tendance à la baisse) - Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation (dont solutions de recirculation fonctionnant grâce aux énergies renouvelables).
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	14. Accompagner le secteur de l'aquaculture au regard des enjeux de biodiversité	1.14.2 Limiter les risques de rejets néfastes pour la biodiversité	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDAEP/BAQUA		- Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation. - Nombre d'installation en AMTI avec pour objectif de le doubler d'ici 2027 - Part des bassins conchylicoles où un point de collecte a été mis en place	- Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation. - Nombre d'installation en AMTI avec pour objectif de le doubler d'ici 2027 - Mise en place de points de collecte de déchets dans chaque bassin conchylicole
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	14. Accompagner le secteur de l'aquaculture au regard des enjeux de biodiversité	1.14.3 Valoriser et développer les services écosystémiques et l'aquaculture restauratrice	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDAEP/BAQUA		- Nombre d'exploitations dédiées à la culture d'espèces menacées ou fragilisées dans le milieu naturel - Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation, notamment en termes de services écosystémiques des productions aquacoles et des projets de restauration. - Mise en place d'un réseau de suivi des huîtres plates	- Nombre d'exploitations dédiées à la culture d'espèces menacées ou fragilisées dans le milieu naturel - Nombre de projets financés par le FEAMPA, y compris recherche et innovation, notamment en termes de services écosystémiques des productions aquacoles et des projets de restauration. - Mise en place d'un réseau de suivi des huîtres plates
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	14. Accompagner le secteur de l'aquaculture au regard des enjeux de biodiversité	1.14.4 Développer la filière algicole en minimisant son impact sur le milieu marin	MTEECPR/DGAMPA/SPMA D/SDAEP/BAQUA		- Nombre de tonnes d'algues produites annuellement None en 2024	- Production d'algue de 1000 tonnes/ an à horizon 2030 (objectif P2A)

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.1 Établir un cadre stratégique en matière de transition énergétique tenant compte des enjeux de protection de la biodiversité et favorisant les installations les plus vertueuses	MTEECPR/DGEC/DGEC/DE/SD3		- Montants alloués aux fonds dédiés à la biodiversité (ENR) 37.5 M€ en 2024	- Montants alloués aux fonds dédiés à la biodiversité
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.2 Regrouper, compléter et valoriser la connaissance sur le lien entre les énergies renouvelables et la biodiversité, au sein d'Observatoires dédiés	MTEECPR/DGEC/DGEC/DE/SD3	Eolien en mer : 'Accès au catalogue des livrables des projets de l'Observatoire : https://www.eoliennesenmer.fr/etudes-environnementales?f%5B0%5D=m%3A390	- Montant des études et travaux financés par l'observatoire ENR terrestres 1.2 M€ en 2024 - Montant des études et travaux financés par l'observatoire éolien en mer 41.2 M€ en 2024 Objectif 50 M€ en 2025	- Montant des études et travaux financés par les 2 Observatoires (ENR terrestres et éolien en mer) – en M€ avec une cible de 50M€ pour l'Observatoire de l'éolien en mer d'ici 2025
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.3 Poursuivre et renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les démarches de planification spatiale du développement des énergies renouvelables lorsqu'elles existent	MTEECPR/DGEC/DGEC/DE/SD3	Eolien en mer : Rapport de l'Etat et RTE au débat public : https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/Rapport%20MO_sep2024-A4-10_17.pdf Décision interministérielle : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050362918	- Cible : cartographie des zones d'accélération terrestres en 2024 Oui en 2024 - Cible : cartographie des zones prioritaires pour l'éolien en mer d'ici fin 2024 Oui en 2024	- Cible : cartographie des zones d'accélération terrestres en 2024 - Cible : cartographie des zones prioritaires pour l'éolien en mer d'ici fin 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.4 Privilégier le développement des projets photovoltaïques sur des terrains à moindre enjeu ou rendant un service direct à l'activité agricole	MTEECPR/DGEC/DGEC/DE/SD3		- Capacité installée sur parking (puissance MWc) 0 MWc en 2024 - Capacité installée bénéficiant du guichet tarifaire pour les petits projets PV sur terrains dégradés (puissance en MWc) 0 MWc en 2024	- Capacité installée sur parking (puissance MWc) - Capacité installée bénéficiant du guichet tarifaire pour les petits projets PV sur terrains dégradés (puissance en MWc)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.5 Soutenir l'innovation sur les techniques d'évitement des impacts (collisions oiseaux/éoliennes, prévention du bruit des chantiers éoliens en mer	MTEECPR/DGEC/DGEC/DE/SD3	Livrables du projet OWFSOMM : https://www.france-energies-marines.org/projets/owfsomm/Publications_scientifiques_sur_Mape.cnrs.fr	- Montant des projets R&D financés 324000 € en 2024 - Nombre de projets lauréats de l'AO PV Innovant None en 2024	- Montant des projets R&D financés - Nombre de projets lauréats de l'AO PV Innovant
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	15. Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	1.15.6 Améliorer les connaissances sur les impacts des digestats sur les sols et les nappes phréatiques, et privilégier l'alimentation des méthaniseurs en déchets/coproduits	MASAF/DGPE/SDF/SDFCB/BB		- Part de l'approvisionnement des méthaniseurs par des cultures en concurrence avec l'alimentation par rapport au tonnage brut des entrants - Socle commun pour les matières fertilisantes et supports de culture effectif dès 2025	- Part de l'approvisionnement des méthaniseurs par des cultures en concurrence avec l'alimentation réduite à moins de 15 % du tonnage brut total des intrants - Socle commun pour les matières fertilisantes et supports de culture effectif dès 2025
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.1 Favoriser la végétalisation des bâtiments	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2	https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/installation-d-enr-ou-vegetalisation-des-toitures-r415.html	- Réalisation du guide d'accompagnement à la végétalisation des bâtiments	- Réalisation du guide d'accompagnement à la végétalisation des bâtiments
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.2 Promouvoir la construction, réhabilitation, restauration et rénovation écologiques (filère courte et recyclage des matériaux, ressources renouvelables, préservation de la biodiversité, végétalisation)	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2		- Réalisation du guide de promotion de la construction, réhabilitation, restauration et rénovation écologiques	- Réalisation du guide de promotion de la construction, réhabilitation, restauration et rénovation écologiques
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.3 Développer la formation et les partenariats relatifs à la biodiversité, notamment dans les écoles nationales supérieures de l'architecture, les instituts d'urbanisme, les écoles du paysage, ainsi que les écoles d'ingénieur (par exemple avec les établissements d'enseignement supérieur en écologie).	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2		- Nombre de formations dans l'année	- Nombre de formations : 3/an

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.4 Valoriser les apports des sciences du patrimoine pour réhabiliter des savoir-faire et retrouver la composition de matériaux anciens résistants et durables ainsi que les protocoles de conservation et de prolongation de l'usage des matériaux.	MC/DGPA/DIRI	https://www.sciencedirect.com/journal/journal-of-cultural-heritage/vol/65/		
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.5 Former les entreprises du secteur du bâtiment aux enjeux relatifs à la biodiversité et notamment à la préservation et à l'accueil des espèces du bâti	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2		- Réalisation du module « biodiversité »	- Réalisation du module « biodiversité »
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.6 Soutenir l'intensification de l'utilisation des matériaux bas-carbone dans la construction	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2	https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/les-livrables-de-la-1ere-phase-des-groupes-de-a1694.html	- Nombre de projets retenus aux AAP permettant l'industrialisation et la caractérisation des biosourcés et géosourcés - Publication du décret pour l'usage des matériaux biosourcés dans la commande publique	- Nombre de projets retenus aux AAP permettant l'industrialisation et la caractérisation des biosourcés et géosourcés : 25 - Publication du décret pour l'usage des matériaux biosourcés dans la commande publique
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.16.7 Le cadre commun de référence « CAP 2030 » proposera un volet biodiversité pour les projets de construction neuve	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Livrable_Batiment-Bois.pdf et https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/les-livrables-de-la-1ere-phase-des-groupes-de-a1694.html	- Publication du référentiel CAP 2030 avec le volet biodiversité	- Publication du référentiel CAP 2030 avec le volet biodiversité :
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.1 RESEAU ROUTIER NATIONAL - Gérer durablement les dépendances vertes du réseau routier national	MTEECPR/DGITM/DMR/SAM/SAM4		- Elaboration d'un cadre de référence pour la réalisation de plans de gestion durable des dépendances vertes - Pourcentage du linéaire du réseau routier national couvert par un plan de gestion durable des dépendances vertes Objectif 100 % en 2030	- En 2026, 100% de plan de gestion durable des dépendances vertes, si possible dématérialisé - Linéaires (en kilomètres) couverts par des plans de gestion durable et différenciée des dépendances vertes sur l'ensemble du réseau routier national, dont dématérialisés.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.2 RESEAU ROUTIER NATIONAL - Valoriser les retours d'expériences aux alternatives aux produits phytopharmaceutiques	MTEECPR/DGITM/DMR/SAM/SAM4	https://intra.dgitm.e2.rie.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-r4687.html [fiches internes Etat]	- Nombre de fiches RETEX sur les pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques	- Nombre de fiches RETEX sur les pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.3 RESEAU ROUTIER NATIONAL - Augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs	MTEECPR/DGITM/DMR/SAM/SAM4		- Pourcentage du linéaire du réseau routier national géré en faveur des insectes pollinisateurs Objectif 75 % en 2030	- Linéaires (en kilomètres) et nombre de sites des infrastructures en faveur des insectes pollinisateurs en visant au moins 50 % du linéaire du réseau en 2025, et au moins 75 % du linéaire du réseau en 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.4 RESEAU ROUTIER NATIONAL - Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	MTEECPR/DGITM/DMR/SAM/SAM4		- Nombre de formations sur les EEE organisées par an auprès des agents d'exploitations - Nombre de centres d'entretien et d'intervention (ou équivalent) disposant d'un plan de gestion spécifique aux espèces exotiques envahissantes	- Nombre de formations sur les EEE organisées par an auprès des agents d'exploitations - Linéaires (en kilomètres) couverts par un plan de gestion spécifique aux espèces exotiques envahissantes
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.5 RESEAU ROUTIER NATIONAL - Organiser un partage d'expériences et d'éléments de doctrine sur la bonne gestion de la biodiversité entre gestionnaires	MTEECPR/DGITM/DMR/SAM/SAM4		- Organisation d'une journée nationale sur la prise en compte de la biodiversité dans les infrastructures linéaires de transport (en lien avec le Cerema, l'OFB, l'ADF ainsi que d'autres gestionnaires et DG d'administration centrale), en 2025 - Nombre de formations des chefs de projet et des équipes d'entretien des infrastructures en lien avec la gestion durable des dépendances vertes	- Organisation d'une journée nationale sur la prise en compte de la biodiversité dans les infrastructures linéaires de transport (en lien avec le Cerema, l'OFB, l'ADF ainsi que d'autres gestionnaires et DG d'administration centrale), en 2025 - Nombre de formations des chefs de projet et des équipes d'entretien des infrastructures en lien avec la gestion durable des dépendances avec l'objectif que 100% des gestionnaires aient bénéficié de formations opérationnelles en faveur de la gestion durable des dépendances vertes d'ici 2026

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.6 VOIES NAVIGABLES - Restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques	VNF/DG/DIEE/DGD		- Taux d'avancement du programme de restauration de la continuité piscicole 2024-2030	- Taux d'avancement du programme de mise en conformité des ouvrages pour renforcer la continuité écologique avec pour cible : du COP 2023 : 10 % d'ouvrages hydrauliques mécanisés ou automatisés ou gérés à distance Cible à 10 ans : 100 % d'ouvrages hydrauliques mécanisés ou automatisés ou gérés à distance - Taux d'avancement du programme de mise en conformité des ouvrages pour renforcer la continuité écologique avec pour cible : du COP 2023 : 3 % des ouvrages en conformité pour la continuité écologique Cible à 10 ans : 10 % des ouvrages en conformité pour la continuité écologique
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.7 VOIES NAVIGABLES - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	VNF/DG/DIEE/DGD		- Linéaires touchés par le Myriophylle hétérophylle 82 km en 2024	- Pas d'indicateur
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.8 VOIES NAVIGABLES - Assurer une gestion écologique et raisonnée de son réseau	VNF/DG/DIEE/DGD		- Respect du rythme d'avancement du plan d'actions pluriannuel de VNF en faveur de la biodiversité, et ses déclinaisons territoriales en lien avec la DGALN, les DREAL et agences de l'eau	- Collecter et traiter les eaux usées : Quantité de linéaire équipé avec des stations de dépotage Cible 2024 : 112 stations – Cible 2026 : 168 stations
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.9 VOIES NAVIGABLES - Avoir une gestion raisonnée de la ressource en eau pour préserver les écosystèmes aquatiques	VNF/DG/DIEE/DGD		- Taux de modernisation de l'instrumentation GH : Indicateur d'instrumentation raccordée à la supervision et l'hypervision	- La gestion raisonnée de la ressource en eau est en partie conditionnée par la modernisation de la gestion hydraulique (développer l'instrumentation du réseau pour une gestion plus fine des niveaux d'eau) et par l'avancement des programmes de téléconduite et d'automatisation. VNF étudie un indicateur fixant une cible à 10 ans de 100% du réseau instrumenté
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.10 VOIES FERREES - Faire évoluer les modes opératoires de SNCF Réseau vers une prise en compte encore renforcée de la biodiversité	MTEECPR/DGITM/DTFFP/IF/IF3	catalogue de mesures d'évitement/réduction adaptées et guide des bonnes pratiques (La Nouvelle Lettre Directive de décembre 2023 édictée par SNCF	- Elaboration et diffusion d'un catalogue de mesures d'évitement et de réduction adaptées et guide des bonnes pratiques (Nouvelles lignes directrices (NLD)) transmis aux autorités compétentes Oui en 2024 - Conformité des opérations de maîtrise de la végétation au guide des bonnes pratiques 25 % en 2024 Objectif 100 % en 2030 - Suivi annuel de la consommation d'herbicides 6617 en 2024 - Pourcentage de surface totale herbacée par rapport à la surface totale des emprises ferroviaires – Bande de sécurité et abords 35.4 % en 2023	- Application progressive du cadre d'intervention ainsi validé, pour atteindre 100% des opérations couvertes par une étude des risques dans les zones à enjeux, à horizon 2027 - Suivi annuel de la consommation d'herbicides - Suivi annuel de l'ouverture progressive des milieux, favorables notamment aux insectes pollinisateurs, et à la limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes. - Validation par les autorités du cadre d'intervention de SNCF Réseau intégrant différents enjeux (protection de la biodiversité, prévention des incendies, qualité de service) d'ici fin 2023

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.11 VOIES FERREES - Améliorer la préservation des continuités écologiques et sédimentaires des cours d'eau par le réseau ferroviaire historique	MTEECPR/DGITM/DTFFP/IF/IF3		<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'engagement des opérations de mise en conformité des 74 ouvrages repérés non conformes en 2023 29.7 % en 2023 Objectif 100 % en 2030 - Recensement des ouvrages non conformes parmi les 784 ouvrages restant à diagnostiquer 0 % en 2024 Objectif 100 % en 2030 - Pourcentage d'engagement des opérations de mise en conformité des ouvrages repérés non conformes lors du diagnostic de 2025/2026 0 % en 2024 Objectif 50 % en 2030 - Nombre de mise en conformité des ouvrages hydrauliques perturbant les continuités écologiques, réalisées depuis 2023 (travaux réceptionnés et validés conformes) 10 en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des projets de restauration des cours d'eau à horizon 2030 : 50% des autres traitements de non-conformités engagées (pour les ouvrages qui auront été diagnostiqués non conformes à l'issue des diagnostics complémentaires en cours) - Nombre de mise en conformité réalisées (travaux réceptionnés et validés conformes). - Nombre de mise en conformité mise en production chaque année (études préliminaires initiées) - Engagement des projets de restauration des cours d'eau à horizon 2030 : 100% des non-conformités relevées à date traitées (66 ouvrages concernés) - Finalisation du recensement des ouvrages hydrauliques perturbant les continuités écologiques. 709 ouvrages à diagnostiquer d'ici à fin 2024.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.12 VOIES FERREES - Améliorer la préservation des continuités écologiques terrestres par le réseau ferroviaire historique	MTEECPR/DGITM/DTFFP/IF/IF3		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de zones traitées par rapport au nombre de zones à risque de collision identifiées (année de référence : 31/12/2023) 0 % en 2024 Objectif 50 % en 2030 - Déploiement des diagnostics réalisés sur les points de discontinuité écologique d'ici fin 2028 - Définition du plan national d'actions de « mise en transparence » d'ici 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer le plan de transparence à horizon 2035, avec <ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre industrielle des innovations et initiatives retenues (ex : effaroucheurs sonores, clôtures, ...); o Mise en œuvre de dispositifs plus lourds sous réserve de financement (ex : passages à faune, éco-pont, ...). - Définir le plan de transparence du réseau en 2025, à partir des diagnostics. - Finaliser les diagnostics (collisions et discontinuité) d'ici fin 2025
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.13 GRANDS PORTS MARITIMES - Généraliser les Schémas directeurs du patrimoine naturel (SDPN) des Grands ports maritimes (GPM)	MTEECPR/DGITM/DTFFP/SDP/P3		<ul style="list-style-type: none"> - Part de GPM ayant adopté un SDPN ou son équivalent 70 % en 2024 Objectif 100 % en 2027 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% de GPM ayant adopté un SDPN ou son équivalent [d'ici 2027]
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.14 GRANDS PORTS MARITIMES - Améliorer la mise en œuvre de la séquence ERC pour les projets dans les GPM et expérimenter de nouvelles approches de la compensation au travers des évolutions de la Loi Industrie verte	MTEECPR/DGITM/DTFFP/SDP/P3		<ul style="list-style-type: none"> - Participation des ports aux différents groupes de travail sur la compensation et sur une éventuelle expérimentation à l'horizon 2025. en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des ports aux différents groupes de travail sur la compensation et sur une éventuelle expérimentation à l'horizon 2025.
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.15 GRANDS PORTS MARITIMES - Promouvoir l'écoconception des infrastructures portuaires	MTEECPR/DGITM/DTFFP/SDP/P3	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DGITM%20-%20Guide%20Pratique%20Ecoconception%20des%20Infrastructures%20Portuaires%20-%202024.pdf	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du guide en 2024 Oui en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du guide en 2024
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité	1.17.16 GRANDS PORTS MARITIMES - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes au niveau des infrastructures portuaires et sensibiliser les passagers / compagnies de transport maritime (mesure 10)	MTEECPR/DGITM/DTFFP/SDP/P3	Indicateurs à préciser après échange avec OFB.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes d'informations mises en place au niveau des ports 8 en 2024 - Nombre d'opérations de gestion mises en place au niveau des ports 44 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes d'informations mises en place au niveau des ports - Nombre d'opérations de gestion mises en place au niveau des ports

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.1 Encourager les opérateurs de sport et tourisme en plein air à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature, à porter une lecture commune du paysage, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, et à jouer un rôle de médiation avec les pratiquants et usagers	OFB/MS/DAC/SMC	-	- Nombre de structures culturelles disposant d'une labellisation biodiversité - Nombre d'enseignes de vente et/ou de location d'articles de sports et de loisirs engagés pour la nature 7 en 2024	- Nombre de loueurs et prestataires de services engagé à fournir des outils de sensibilisation aux bonnes pratiques pour la nature - Nombre de signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables avec pour cible 130 signataires à l'horizon 2024 (JOP) et 250 pour 2030 - Nombre de structures culturelles disposant d'une labellisation biodiversité - Nombre d'enseignes de vente d'articles de sports et de loisirs engagés pour la Nature
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.2 Encourager les fédérations de sports de nature à s'engager dans des pratiques respectueuses de la nature et à les promouvoir	MSJVA/DS/SDSIDAPS/BSID/DS1C	Sous action 1 : les supports et CR des rassemblements peuvent être transmis (sous réserve de ne pas être diffusés) Open badge "Sport & Biodiversité" - https://sports-biodiversite.org/ Module de formation Eco-navigation - https://reseau.jsworld.fr/course/view.php?id=740 Module de formation Prévention collision mammifères marins - https://reseau.jsworld.fr/course/view.php?id=422 Suricate - https://sentinelles.sportsdenature.fr/ Outdoorvision - https://outdoorvision.fr/ Boîte à outil EEDD dans le sports issu du projet européen SEE - https://www.see-project.eu/toolkit/toolkit Boîte à outil du projet SEE traduite en Français - https://www.see-project.eu/toolkit/toolkit	- Nombre de signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables 146 en 2024 Objectif 250 en 2030 - Nombre de fédérations sportives et entités affiliées, ainsi que de têtes de réseaux des sports de nature engagées pour la nature 3 en 2024	- Nombre de signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables avec pour cible 130 signataires à l'horizon 2024 (JOP) et 250 pour 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.3 Limiter la surfréquentation des espaces remarquables	MTEECPR/DGALN/DHUP/UP/UP1		- Nombre de projets Grand Site de France 18 en 2024 Objectif 20 en 2030 - Territoires couverts par un label Grand Site de France 22 en 2024 Objectif 30 en 2030	- Nombre de territoires avec des ateliers Grands sites de France - Nombre de Territoires et d'ateliers s'inscrivant dans une stratégie de durabilité de la gestion de la fréquentation - Territoires couverts par un label Grand Site de France
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.4 Accompagner dans les territoires des parcs nationaux des pratiques sportives de plein air et de tourisme vertueuses et compatibles avec les objectifs de protection des patrimoines des parcs nationaux	Parc Nationaux		- Nombre de partenariats avec des acteurs du sport de nature et du tourisme dans les territoires des parcs nationaux 880 en 2025 Objectif 50 en 2030	- Nombre de projets de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme mis en œuvre dans les parcs nationaux (y compris nombre de bénéficiaires de la marque Esprit parc national) avec une cible d'au moins 50 d'ici 2030
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.5 Assurer et valoriser l'héritage positif des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour la biodiversité	MSJVA/DS/SDSIDAPS/BSID/DS1C	Sous action 5.1 et 5.2 : Lien vers le rapport "durabilité et héritage pré-jeux" réalisé par Paris 2024 (mai 2024) - https://medias.paris2024.org/uploads/2024/06/Paris2024-240531-RAPPORT-DURABILITE-HERITAGE.pdf ; Rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 (novembre 2023) https://medias.paris2024.org/uploads/2023/11/Rapport-complet-2023-web_2.pdf	- Nombre d'événements majeurs reprenant les méthodes développées lors des Jeux de Paris 2024, avec l'objectif qu'a minima tous les JOP de la décennie les reprennent None en 2024 - Part du respect des engagements des acteurs des jeux vis-à-vis de la biodiversité avec une cible de 100 %, évaluée à fin 2024)	- Nombre d'événements majeurs reprenant les méthodes développées lors des Jeux de Paris 2024, avec l'objectif qu'a minima tous les JOP de la décennie les reprennent - Part du respect des engagements des acteurs des jeux vis-à-vis de la biodiversité avec une cible de 100 %, évaluée à fin 2024)
1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	18. Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	1.18.6 Accompagner les professionnels pour réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE1		- Mise en place d'un tableau de bord des indicateurs du tourisme durable, tenant notamment compte des enjeux de biodiversité - Acteurs utilisant les outils développés pour les filières et les entreprises du tourisme visant la réduction de leur empreinte écologique	- Mise en place d'un tableau de bord des indicateurs du tourisme durable, tenant notamment compte des enjeux de biodiversité - Acteurs utilisant les outils développés pour les filières et les entreprises du tourisme visant la réduction de leur empreinte écologique

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	19. Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins	2.19.1 Garantir l'adoption d'un règlement restauration de la nature ambitieux au niveau européen	MTEECPR/DAEI/SAE/BEC		- Adoption du règlement européen	- Adoption du règlement européen
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	19. Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins	2.19.2 Conformément au règlement sur la restauration de la nature, élaboration d'un « plan national pour la restauration des écosystèmes »	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET5		- Nombre de RUP couvertes par un plan de restauration dédié avec une cible de 100% - Part de la surface des groupes de types d'habitats du règlement restauration couverts par des mesures de restauration (groupes 1 à 6)	- Nombre de RUP couvertes par un plan de restauration dédié avec une cible de 100% - Indicateurs adoptés dans le Règlement Restauration de la Nature et choisis pour le Plan National de Restauration.
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	20. Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	2.20.1 Déployer la résorption des discontinuités en lien avec les collectivités	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1	rapport méthodologique pas encore publié.	- Identification des points noirs prioritaires de chaque région d'ici 2025 au travers d'une base de données points noirs nationale Non en 2024 - Part des points noirs prioritaires résorbés Objectif 100 % en 2030	- Identification des points noirs prioritaires de chaque région d'ici 2025 au travers d'une base de données points noirs nationale - % des points noirs prioritaires résorbés
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	20. Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	2.20.2 Se doter d'objectifs chiffrés pour l'indicateur de fragmentation des espaces naturels à l'échelle nationale et par région	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1	https://www.cerema.fr/fr/actualites/mesurer-fragmentation-espaces-naturels	- Indicateur de fragmentation des espaces naturels (taille effective de maille) Objectif 100 % en 2030	- Indicateur de fragmentation des espaces naturels (taille effective de maille) avec comme valeurs cibles (nationale et régionales) les objectifs chiffrés qui seront déterminés au travers des travaux menés dans le cadre de cette action.
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	20. Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	2.20.3 Poursuivre la restauration des continuités des cours d'eau	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM3		- Nombre d'ouvrages de restauration de l'hydromorphologie de la continuité écologique des cours d'eau 230 en 2024	- Nombre d'ouvrages sur lesquels une opération de restauration de la continuité écologique a eu lieu dont nombre d'opérations de restauration de l'hydromorphologie avec un objectif de 5000 ouvrages prioritaires mis en conformité d'ici 2027
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	20. Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	2.20.4 Rendre la mise en place de trame noire aussi systématique que celles des trames vertes et bleues dans les stratégies territoriales	OFB/MS/DAC	en cours : https://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/actualites/cycle-webinaires-sur-sobriete-lumineuse-3e-webinaire-sur-trame-noire-vendredi	- Proportion du territoire métropolitain fortement impacté par la pollution lumineuse (émission diffuse des lumières artificielles) en cœur de nuit par ciel clair 85 % en 2021 Objectif 42.5 % en 2030	- Mesure de la luminance zénithale en cœur de nuit avec une cible de -50% de la pollution lumineuse sur tout le territoire.
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	21. Ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens	2.21.1 Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD4		- Nombre d'hectares renaturés subventionnés par la mesure Renaturation des villes et des villages du Fonds vert 1200 ha en 2025 Objectif 400 ha en 2027 - Nombre de résidents ayant accès à l'espace de nature dans un rayon d'un kilomètre (estimation du porteur) (indicateur de la mesure Renaturation des villes et des villages) 6400000 en 2025	- Nombre d'hectares renaturés subventionnés par la mesure (indicateur obligatoire de la mesure Renaturation des villes et des villages du Fonds vert) avec un objectif de renaturer 100 ha par an de 2023 à 2027 - Nombre de résidents ayant accès à l'espace de nature dans un rayon d'un kilomètre (estimation du porteur) (indicateur de la mesure Renaturation des villes et des villages)
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	21. Ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens	2.21.2 Réviser le plan nature en ville en renforçant les objectifs de restauration et de désimperméabilisation	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD4		- Montant du Fonds vert mobilisé pour la renaturation des villes 265000000 € en 2025 Objectif 500000000 € en 2027	- Nombre de m ² désimperméabilisés (sous réserve - indicateur non obligatoire de la mesure Renaturation des villes et des villages) - Montant du Fonds vert mobilisé pour la renaturation
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts	2.22.1 Assurer un soutien de long terme au renouvellement forestier diversifié et résilient	MASAF/DGPE/SDF/SDFCB/BGED		- Etat du baromètre sylvo-cynégétique dans les massifs forestiers en renouvellement - Richesse locale en essences forestières (indicateur 4.1 de l'IGN - Part en surface terrière de l'essence principale) - Nombre d'arbres plantés 64080000 arbres plantés en 2024 Objectif 1000000000 arbres plantés en 2032 - Présence dans le cahier des charges de critères environnementaux structurants Oui en 2023 - Enveloppe financière dédiée au renouvellement forestier et à l'adaptation des forêts	- Etat du baromètre sylvo-cynégétique dans les massifs forestiers en renouvellement - Richesse locale en essences forestières (indicateur 4.1 de l'IGN - Part en surface terrière de l'essence principale) - Nombre d'arbres plantés avec des essences adaptées au climat futur - Présence dans le cahier des charges de critères environnementaux structurants - Enveloppe financière dédiée au renouvellement forestier et à l'adaptation des forêts

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts	2.22.2 Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) forestiers	MTEECPR/DGALN/DEB/CASP/CASP-PP		- Surface de PSE forestiers	- Surface de PSE forestiers
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts	2.22.3 Publier un plan national d'action « vieux bois et forêts subnaturelles »	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET3	RAS à ce stade	- Mise sous protection forte de 100% des forêts subnaturelles à 2030. - Publication d'un plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles » fin 2025 - Achèvement de la cartographie des forêts subnaturelles potentielles fin 2024	- Mise sous protection forte de 100% des forêts subnaturelles à 2030. - Publication d'un plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles » fin 2025 - Achèvement de la cartographie des forêts subnaturelles potentielles fin 2024
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	22. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts	2.22.4 Accompagner le déploiement de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET0		- Nombre de diagnostics IBP réalisés - Nombre de PSG dotés d'une annexe cartographique	- Nombre de diagnostics IBP réalisés - Nombre de PSG dotés d'une annexe cartographique
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	23. Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie	2.23.1 Développer la connaissance et le suivi de la haie et des systèmes agroforestiers	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB	Pacte Haie : https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie	- A l'horizon 2025, disposer d'un référentiel cartographique actualisé alimentant l'observatoire de la haie et couvrant les milieux agricoles et non agricoles	- A l'horizon 2025, disposer d'un référentiel cartographique actualisé alimentant l'observatoire de la haie et couvrant les milieux agricoles et non agricoles
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	23. Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie	2.23.2 Valoriser économiquement les produits et services fournis par les haies, structurer les filières et dynamiser la plantation	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB	Pacte Haie : https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie	- Linéaire de haies planté chaque année avec un soutien de l'Etat 1551964 km en 2023	- Gain net du linéaire de haies de 50 000 km plantés d'ici 2030 et information sur l'état de gestion du linéaire planté - Linéaire de haies planté chaque année avec un soutien de l'Etat - Linéaire net de haies (cet indicateur pourra être mis en place dès lors que l'observatoire sera opérationnel ; l'objectif de gain net de 50 000 km de haies)
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	23. Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie	2.23.3 Encourager la gestion durable des haies, renforcer la biodiversité par les haies	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB	Pacte Haie : https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie	- Linéaire de haie sous label à la hausse, dont « Label haie » 2650 km en 2023 - Mise en place du guichet unique en priorité pour les milieux agricoles	- Gain net du linéaire de haies de 50 000 km plantés d'ici 2030 et information sur l'état de gestion du linéaire planté - Nombre d'arbres plantés – Cible de 1 milliard à 2030 - Linéaire de haie sous label à la hausse, dont « Label haie » - Mise en place du guichet unique en priorité pour les milieux agricoles
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	24. Maintenir et restaurer les prairies naturelles	2.24.1 Documenter les bénéfices des prairies pour la biodiversité et l'élevage, et les leviers participant à leur maintien au sein de systèmes d'élevage extensifs et	MASAF/DGPE/SCPE/SDPE/BCCB		- Publication d'un rapport CGAER IGEDD	- Publication d'un rapport CGAER IGEDD
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	24. Maintenir et restaurer les prairies naturelles	2.24.2 Favoriser le déploiement du label " AéroBio " dédié à la bonne gestion des prairies aéroportuaires	MTEECPR/DGAC/DTA/SD D/SDD1	Lien vers le site de l'association "Aéro Biodiversité" dédié au label "aéroBio"	- Nombre d'aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité » 6 en 2024 - Nombre d'aéroports labellisés - Cible à 2030 : 40 soit + 5 aéroports labellisés « AéroBio » par an 5 en 2024	- Nombre d'aéroports confiés à l'association « Aéro Biodiversité » dans l'année – Cible à 20230 : 128, soit +16 aérodromes confiés à l'association « Aéro Biodiversité » par an - Nombre d'aéroports labellisés - Cible à 2030 : 40 soit + 5 aéroports labellisés « AéroBio » par an
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	25. Restaurer les zones humides	2.25.1 Poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM3		- Surface de milieux humides restaurés 19947 ha en 2024 Objectif 50000 ha en 2026	- Nombre d'ha de milieux humides restaurés, avec une cible à 50 000 ha sur la période 2022-2026
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	25. Restaurer les zones humides	2.25.2 Définir un cadre pour l'identification des priorités de restauration	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET5	Aucun.	- Diffusion du cadre de priorisation mi-2024	- Financements européens utilisés par les opérateurs (indicateur à construire) - Diffusion du cadre de priorisation mi-2024

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	25. Restaurer les zones humides	2.25.3 Renforcer les moyens et aider les opérateurs à en bénéficier	MTEECPR/DGALN/DEB/CASP/Opérateurs		- Financements mis en œuvre par les différents opérateurs (AE et OFB notamment mais aussi OE, CDL, Régions, CEN, ...), indicateur existant pour les AE mais à construire pour les autres opérateurs	- Financements mis en œuvre par les différents opérateurs (AE et OFB notamment mais aussi OE, CDL, Régions, CEN, ...), indicateur existant pour les AE mais à construire pour les autres opérateurs - Financements européens utilisés par les opérateurs (indicateur à construire)
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	25. Restaurer les zones humides	2.25.4 Renforcer les capacités de restauration des opérateurs, en développant le génie écologique nécessaire (en termes de compétences, de savoir-faire, et aussi de matériel)	OFB/MS/DAC		- Nouveau plan « Génie écologique des milieux aquatiques et humides » disponible	- Nouveau plan « Génie écologique des milieux aquatiques et humides » disponible
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	26. Protéger et restaurer nos sols	2.26.1 Soutenir la législation et la stratégie 2030 européennes sur les sols puis les décliner au niveau national	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3	Texte de la Commission du 5 juillet 2023: https://environment.ec.europa.eu/topics/soil-and-land/soil-health_en ; Orientation général du Conseil de l'Union européenne du 17 juin 2024 https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11299-2024-INIT/fr/pdf	- Une directive européenne sur la santé des sols adoptée - La transposition en droit français réalisée	- Une directive européenne sur la santé des sols adoptée - La transposition en droit français réalisée
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	26. Protéger et restaurer nos sols	2.26.2 Renforcer la connaissance des sols et l'accès aux données	MTEECPR/CGDD/SDS/IE/Bureau etat des milieux		- Mise en place d'une publication nationale régulière avec des indicateurs de référence sur la qualité des sols	- Mise en place d'une publication nationale régulière avec des indicateurs de référence sur la qualité des sols
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	26. Protéger et restaurer nos sols	2.26.3 Déployer un diagnostic « santé des sols » lors de la transmission d'une parcelle agricole (changement de propriétaire ou de preneur à bail)	MASAF/DGPE/SCPE/BESE C		- Nombre de diagnostics « santé des sols » réalisés avec une cible qui sera définie ultérieurement à la suite de l'adoption du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles	- Nombre de diagnostics « santé des sols » réalisés avec une cible qui sera définie ultérieurement à la suite de l'adoption du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	26. Protéger et restaurer nos sols	2.26.4 Mettre en place un plan interministériel pour la protection des sols forestiers	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ETO		- Publication du plan interministériel pour la protection des sols forestiers - Surface croissante de forêts exploitées bénéficiant d'un réseau de cloisonnement d'exploitation	- Autres indicateurs déterminés dans le cadre du plan - Publication du plan interministériel pour la protection des sols forestiers - Surface croissante de forêts exploitées bénéficiant d'un réseau de cloisonnement d'exploitation
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	26. Protéger et restaurer nos sols	2.26.5 Développer et pérenniser des financements pour les sols et leur renaturation	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3	Cahier d'accompagnement de la mesure renaturation du fonds vert, édition 2024: https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Cahier%20accompagnement_Axe 2_Renaturation.pdf		- Nombre croissant d'hectares renaturés chaque année dans le cadre du fonds vert (+ 100 ha/an)
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.1 Établir et réviser les listes rouges nationales et régionales et les listes d'espèces protégées (notamment en matière de flore, de fonge, d'invertébrés, d'espèces benthiques, d'oiseaux...)	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET3		- Nombre de chapitres de la liste rouge nationale établis ou mis à jour depuis le 01/01/2024 2 en 2024 Objectif 31 en 2030	- Nombre de chapitres de la liste rouge nationale et de listes rouges régionales établies ou mises à jour
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.2 Conserver et restaurer les populations d'espèces menacées à travers les Plans nationaux d'action	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET3		- Nombre d'espèces visées par un plan national d'actions en vigueur 470 en 2024 Objectif 750 en 2030 - Nombre de nouveaux plans nationaux d'actions contribuant au rétablissement et la conservation des espèces sauvages 4 en 2024 Objectif 20 en 2030	- Indicateur de succès de chaque PNA - Nombre d'espèces (ou groupe d'espèces) visées par un plan national de conservation - Nombre de nouveaux plans nationaux d'actions contribuant au rétablissement et la conservation des espèces sauvages lancés avec une cible d'au moins 20 d'ici à 2030 (vs. 70 PNA en vigueur en 2023) - Nombre d'espèces couvertes par un PNA dont le statut s'est amélioré
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.3 Mieux protéger les pollinisateurs	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ETO			- Pas d'indicateur

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.4 Lutter contre les mortalités accidentelles d'espèces animales sensibles	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM3	Arrêté du 24 octobre 2023 établissant des mesures spatio-temporelles visant la réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne pour les années 2024, 2025 et 2026 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048257744	- Prise de l'acte d'exécution du règlement 2019/1241 pour le dispositif TED et instauration d'une clause miroir - Atteinte du bon état écologique au titre de la DCSMM pour les cétacés	- Prise de l'acte d'exécution du règlement 2019/1241 pour le dispositif TED et instauration d'une clause miroir - Atteinte du bon état écologique au titre de la DCSMM pour les cétacés
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.5 Favoriser la cohabitation entre les activités humaines et les grands prédateurs	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET3	https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/wp-content/uploads/PNA-Loup.pdf	- Atteinte du seuil de viabilité démogénétique de la population transnationale de loups à laquelle appartient la population française Non en 2024 - Nombre de victimes de prédation lupine 10882 en 2024	- Atteinte de la viabilité d'hémogénéité de la population transnationale de loups à laquelle appartient la population française
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.1 Exemplarité de la gestion des espaces verts, forêts, jardins, voiries, promenades et espaces de travail	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM5	Le lien sera disponible courant novembre	- Pourcentage des préfectures et sous-préfectures labellisées 11.6 % en 2024 Objectif 100 % en 2030 - Taux de respect de l'obligation zéro phyto 70 % en 2024 Objectif 100 % en 2030	- 100% des préfectures et sous-préfectures labellisées - 100% de taux de respect de l'obligation
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.2 Exemplarité quant à la lutte contre le plastique à usage unique	MEFI/DAE/DMA/PAR		- 0% d'achat de plastique à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements	- 0% d'achat de plastique à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.3 Exemplarité dans les approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique, de qualité et durable pour la restauration collective de l'État	MASAF/DGAL/SPPSI/SDATAA/BPAL	Bilan statistique annuel 2023 de l'application des objectifs d'approvisionnement fixés à la restauration collective : https://agriculture.gouv.fr/restauration-collective-mobilisation-des-acteurs-pour-tenir-les-objectifs-degalim Bilan 2024 du dispositif "Services publics écoresponsables" : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/bilan_interminist%C3%A9riel_SPE_2024_donnees_2023.pdf	- Formation de 2500 cuisiniers, gestionnaires et acheteurs publics sur le segment alimentation chaque année d'ici 2027 - Part d'approvisionnement de produits de qualité et durable dans le secteur « Services publics écoresponsables » 28 % en 2023 Objectif 50 % en 2030 - Part d'approvisionnement de produits issus de l'agriculture biologique dans le secteur « Services publics écoresponsables » 12 % en 2023 Objectif 20 % en 2030	- Formation de 2500 cuisiniers, gestionnaires et acheteurs publics sur le segment alimentation chaque année d'ici 2027 - Part d'approvisionnement de produits de qualité et durable (cible : 50%) dont les produits issus de l'agriculture biologique (cible : 20%)
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.4 Exemplarité de la formation des agents aux enjeux de la transition écologique, dont la biodiversité	PM/DIESE			- Nombre de cadres supérieurs formés aux deux ateliers, par ministère ; - Taux de satisfaction des cadres supérieurs - Part des cadres de l'État et des collectivités territoriales formés aux enjeux biodiversité et climat - Nombre d'animateurs internes formés aux deux ateliers, par ministère ;
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.5 Déployer le mécénat de compétence pour renforcer l'action des associations qui œuvrent en faveur de la transition écologique	PM/DIESE		- 100% des administrations engagées à valoriser ce dispositif dans leur politique RH d'ici 2024	- 100% des administrations engagées à valoriser ce dispositif dans leur politique RH d'ici 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.6 Exemplarité de l'empreinte environnementale des bâtiments de l'Etat : l'Etat désartificialise plus qu'il n'artificialise dès 2027	MTEECPR/DGALN/DHUP/AD/AD3		- Diminution (-7.5%) des surfaces de bureau louée ou détenue par l'Etat pour 2027 - Ratio nouvelle surface artificialisée/surface désartificialisée - Mise en place d'un Observatoire de l'artificialisation par l'État à partir du développement d'un outil cartographique permettant de visualiser le degré d'artificialisation et le potentiel de séquestration carbone des sols sur le patrimoine de l'État	- Diminution (-7.5%) des surfaces de bureau louée ou détenue par l'Etat pour 2027 - Ratio nouvelle surface artificialisée/surface désartificialisée - Mise à disposition d'un outil cartographique permettant de visualiser le degré d'artificialisation et le potentiel de séquestration carbone des sols sur le patrimoine de l'Etat

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.7 Exemplarité de l'empreinte environnementale des bâtiments de l'Etat : D'ici 2027, au moins 50% des toitures de toutes les nouvelles constructions, les extensions et les rénovations lourdes de bâtiments d'une emprise de plus de 500m2 au sol sont végétalisées (ou produisent de l'énergie renouvelable)	MEFI/DGFIP/DIE		- 100% du respect de l'obligation d'exemplarité de l'empreinte environnementales des bâtiments de l'état : D'ici 2027, au moins 50% des toitures de toutes les nouvelles constructions, les extensions et les rénovations lourdes de bâtiments d'une emprise de plus de 500m2 au sol sont végétalisées (ou produisent de l'énergie renouvelable)	- 100% du respect de l'obligation d'exemplarité de l'empreinte environnementales des bâtiments de l'état : D'ici 2027, au moins 50% des toitures de toutes les nouvelles constructions, les extensions et les rénovations lourdes de bâtiments d'une emprise de plus de 500m2 au sol sont végétalisées (ou produisent de l'énergie renouvelable)
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.8 Exemplarité de l'empreinte environnementale des bâtiments de l'Etat : D'ici 2028, incitation à ce que tous les parkings existants +1 500m ² et obligation pour tous les nouveaux parkings (et +1 000m ² pour les parking rénovés) de disposer de dispositifs de perméabilisation et d'infiltration de l'eau et d'ombrières photovoltaïques	MEFI/DGFIP/DIE	https://www.portail-immo.gouv.fr/projets-photovoltaïques-au-sein-du-parc-immobilier-de-letat-decouvrez-le-guide-methodologique	- 100% de respect de l'obligation d'exemplarité de l'état : D'ici 2028, incitation à ce que tous les parkings existants +1 500m ² et obligation pour tous les nouveaux parkings (et +1 000m ² pour les parking rénovés) de disposer de dispositifs de perméabilisation et d'infiltration de l'eau et d'ombrières photovoltaïques	- 100% de respect de l'obligation d'exemplarité de l'état : D'ici 2028, incitation à ce que tous les parkings existants +1 500m ² et obligation pour tous les nouveaux parkings (et +1 000m ² pour les parking rénovés) de disposer de dispositifs de perméabilisation et d'infiltration de l'eau et d'ombrières photovoltaïques
3. Mobiliser tous les acteurs	28. Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	3.28.9 Exemplarité de la consommation d'eau	MTEECPR/DGALN/DEB/EARM/EARM1		- Baisse de 10% de la consommation d'eau de l'Etat d'ici 2024	- Baisse de 10% de la consommation d'eau de l'Etat d'ici 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	29. Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires	3.29.1 Renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'	rapportage en fin d'année sur nombre de prélèvements SAGIR. nouveaux PNA en cours de rédaction	- Nombre de prélèvements analysés par le SAGIR - Nombre de réunion CNOPSAV ou GSE sur One health - Nombre de réseaux One health mis en place	- Nombre de prélèvements analysés par le SAGIR - Nombre de réunion CNOPSAV ou GSE sur One health - Nombre de réseaux One health mis en place
3. Mobiliser tous les acteurs	29. Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires	3.29.2 Conforter la gouvernance interministérielle Une seule santé	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'	Pas de livrable l'an passé	- Production d'un bilan à 3 ans, soit en 2026, des actions conduites en matière Une seule santé par la gouvernance interministérielle en cours en 2025 - Intégration d'ici 2024 d'au moins 2 experts ayant des compétences en écologie et en science humaine et sociale au sein du CNOPSAV	- Production d'un bilan à 3 ans, soit en 2026, des actions conduites en matière Une seule santé par la gouvernance interministérielle - Intégration d'ici 2024 d'au moins 2 experts ayant des compétences en écologie et en science humaine et sociale au sein du CNOPSAV
3. Mobiliser tous les acteurs	29. Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires	3.29.3 Déployer en région « Une seule santé » en pratique	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'		- Mise en place des déclinaisons au niveau régional de l'observatoire « Une seule santé » de Santé Publique France avec le PNSE - Lancement d'ici fin 2025 dans chaque région métropolitaine et dans 2 départements d'outre-mer d'un projet interministériel sous l'égide Une seule santé Non en 2024	- Mise en place des déclinaisons au niveau régional de l'observatoire « Une seule santé » de Santé Publique France avec le PNSE - Lancement d'ici fin 2025 dans chaque région métropolitaine et dans 2 départements d'outre-mer d'un projet interministériel sous l'égide Une seule santé
3. Mobiliser tous les acteurs	29. Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires	3.29.4 Amélioration des connaissances	MTEECPR/CGDD/SRI/SDR/MiBSAA		- Financement interministériel d'ici 2025 de 2 programmes de recherche sur le thème Une seule Santé	- Financement interministériel d'ici 2025 de 2 programmes de recherche sur le thème Une seule Santé
3. Mobiliser tous les acteurs	29. Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires	3.29.5 Intégrer l'enjeu de conservation de la biodiversité aux programmes de formation et d'éducation à la santé et à la formation des gestionnaires des risques sanitaires	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'		- Première formation courant 2024 : objectif de former 20 professionnels par an 0 en 2025 - Mise en place effective de la formation Une seule Santé par VetAgroSup d'ici fin 2023, sous pilotage MTECT, MASA et Ministère de la Santé Oui en 2025 - D'ici 2026, mise en place d'un MOOC piloté par VetAgroSup à l'attention du grand public sur le thème du One Health En cours en 2025	- Première formation courant 2024 : objectif de former 20 professionnels par an - Mise en place effective de la formation Une seule Santé par VetAgroSup d'ici fin 2023, sous pilotage MTECT, MASA et Ministère de la Santé - D'ici 2026, mise en place d'un MOOC piloté par VetAgroSup à l'attention du grand public sur le thème du One Health

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	30. Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation	3.30.1 Mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans le cadre de la planification écologique	MTEECPR/DGALN/DHUP/UP/UP3		<ul style="list-style-type: none"> - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée dans le CPER à des projets en faveur de la biodiversité - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée à des projets intégrant la biodiversité (ex. aménagement public prévoyant des dispositifs favorables à la biodiversité) - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée à des projets en faveur de la biodiversité (ex. restauration d'une continuité écologique) - Proportion de régions disposant d'une Stratégie régionale pour la Biodiversité - Nombre de PSMV et PVAP tenant compte des enjeux de la biodiversité - Nombre de PLU(i) et de SCOT mis en conformité avec la loi Climat et Résilience en 2026 et 2027, dont PLUi intégrant une OAP trame verte et bleue (le cas échéant SCoT intégrant des zones de renaturation, vérifier mesurabilité de l'indicateur à partir des outils nationaux, dont GPU) - Part de CPER intégrant la Stratégie biodiversité (cible 100% pour la prochaine génération) - Nombre de schémas régionaux d'aménagement mis en conformité avec la loi Climat et Résilience ou renforcés en 2024 et aux échéances 2026 et 2027 pour tenir compte du délai d'intégration important de ces dispositions pour des schémas dans lesquels le volet TVB est peu développé (particulièrement pour les SAR, hors Guyane). - Part de CRTE intégrant les enjeux biodiversité (cible 2026 100%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée dans le CPER à des projets en faveur de la biodiversité - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée à des projets intégrant la biodiversité (ex. aménagement public prévoyant des dispositifs favorables à la biodiversité) - Proportion et montant de l'enveloppe dédiée à des projets en faveur de la biodiversité (ex. restauration d'une continuité écologique) - Proportion de Région disposant d'une Stratégie régionale pour la Biodiversité - Nombre de PSMV et PVAP tenant compte des enjeux de la biodiversité - Nombre de PLU(i) et de SCOT mis en conformité avec la loi Climat et Résilience en 2026 et 2027, dont PLUi intégrant une OAP trame verte et bleue (le cas échéant SCoT intégrant des zones de renaturation, vérifier mesurabilité de l'indicateur à partir des outils nationaux, dont GPU) - Part de CPER intégrant la Stratégie biodiversité (cible 100% pour la prochaine génération) - Nombre de schémas régionaux d'aménagement mis en conformité avec la loi Climat et Résilience ou renforcés en 2024 et aux échéances 2026 et 2027 pour tenir compte du délai d'intégration important de ces dispositions pour des schémas dans lesquels le volet TVB est peu développé (particulièrement pour les SAR, hors Guyane). - Part de CRTE intégrant les enjeux biodiversité (cible 2026 100%)
3. Mobiliser tous les acteurs	30. Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation	3.30.2 Accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale	OFB/MS/DAC	<p>Page de présentation à jour https://www.ofb.gouv.fr/abc Présentation du colloque ABC 2024 https://www.ofb.gouv.fr/agenda/colloque-abc-2024 Nouveau portail technique ABC ouvert en 2024 https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc Chaîne Youtube OFB sur les ABC de mise en valeur des vidéos https://www.youtube.com/playlist?list=PL6MJ0E_Nq6LR7McZhl1aXvQqu0gsYbGSG Parution fin 2024 du guide spécial OFB x Urbanisme : https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%2520et%2520rapports%2520instit/OFB_Guide_ABC_Urbanisme_WEB.pdf</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités dotées d'un ABC avec pour cible 100% des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités d'ici 2030 13.2 % en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités dotées d'un ABC avec pour cible 100% des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités d'ici 2030
3. Mobiliser tous les acteurs	30. Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation	3.30.3 Renforcer les leviers à la main des collectivités pour faire émerger et mener à bien des projets territoriaux ambitieux en matière de biodiversité	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'intercommunalités reconnues TEN 85 en 2023 Objectif 500 en 2030 - Nombre de collectivités reconnues TEN 489 en 2023 Objectif 5000 en 2030 - Nombre de régions ayant déployé le programme TEN 13 en 2023 - Nombre de plans de paysages avec volet biodiversité 4 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'intercommunalités reconnues TEN (avec un objectif de 500 d'ici 2030). - Nombre de collectivités reconnues TEN (avec un objectif de 5000 d'ici 2030) - Nombre de régions ayant déployé le programme TEN - Nombre de plans de paysages avec volet biodiversité

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	31. Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité	3.31.1 Accompagner la préparation des entreprises à la publication de leur rapport de durabilité en application de la CSRD, en lien avec l'OFB, l'Autorité des normes comptables (ANC) et la future Haute Autorité de l'Audit créée dans le cadre de la transposition de la CSRD, qui va remplacer le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)	MEFI/DGT/SFE/FINENT/FINENT3		- Nombre d'entreprises en conformité avec les exigences CSRD - Nombre d'entreprises ayant publié un plan de transition biodiversité volontairement en lien avec la mise en œuvre de la CSRD	- Nombre d'entreprises en conformité avec les exigences CSRD - Nombre d'entreprises ayant publié un plan de transition biodiversité volontairement en lien avec la mise en œuvre de la CSRD
3. Mobiliser tous les acteurs	31. Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité	3.31.2 Mobiliser les entreprises de toutes tailles en faveur de la biodiversité par le programme « Engagés pour la nature »	OFB/MS/DAC		- Nombre d'entreprises engagées pour la nature ayant déposé un plan d'action ambitieux en faveur de la biodiversité 175 en 2024 Objectif 300 en 2025 Objectif 5000 en 2030	- Nombre d'entreprises engagées pour la nature ayant déposé un plan d'action ambitieux en faveur de la biodiversité [Nb]
3. Mobiliser tous les acteurs	31. Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité	3.31.3 Développer des outils publics d'accompagnement des entreprises en matière de transition écologique qui intègrent la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E	https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/roquelaure-entreprises-biodiversite-250-entreprises-mobilisees	- Établissement de l'indice de maturité climatique intégrant un questionnaire biodiversité pour 3000 entreprises / an à partir de 2024 Oui en 2024 - Extension de la méthodologie ACT de l'Ademe à la biodiversité d'ici 2025 Non en 2024 - Nombre de webinaires, événements, guides et parcours de formation à destination des dirigeants d'entreprises pour les accompagner dans leur transition écologique intégrant des enjeux liés à la biodiversité (BPI et ADEME). 26 en 2024 - Élaboration d'une feuille de route biodiversité de Bpifrance d'ici fin 2023 Oui en 2024	- Établissement de l'indice de maturité climatique intégrant un questionnaire biodiversité pour 3000 entreprises / an à partir de 2024 - Extension de la méthodologie ACT de l'Ademe à la biodiversité d'ici 2025 - Nombre de webinaires, événements, guides et parcours de formation à destination des dirigeants d'entreprises pour les accompagner dans leur transition écologique intégrant des enjeux liés à la biodiversité (BPI et ADEME). - Élaboration d'une feuille de route biodiversité de Bpifrance d'ici fin 2023
3. Mobiliser tous les acteurs	31. Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité	3.31.4 Développer et promouvoir les initiatives collectives pour faire progresser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies des entreprises	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE1		- Expérimentation du référentiel de comptabilité sur 20 entreprises dès 2027 - Suivi des dynamiques et des collectifs d'acteurs et des évaluations réalisées – sous réserve de la disponibilité des données	- Expérimentation du référentiel de comptabilité sur 20 entreprises dès 2027 - Suivi des dynamiques et des collectifs d'acteurs et des évaluations réalisées – sous réserve de la disponibilité des données
3. Mobiliser tous les acteurs	31. Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité	3.31.5 Identifier les freins et leviers à l'échelle des filières et les mobiliser pour intégrer la biodiversité à leurs feuilles de route de transition écologique	MEFI/DGE/DTE	Site du MTECT (en maintenance actuellement) https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/roquelaure-entreprises-biodiversite-250-entreprises-mobilisees	- Réalisation des études filières en 2024	- Réalisation des études filières en 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.1 Créer un affichage environnemental obligatoire sur certains produits	MTEECPR/CGDD/SEVS	https://ecobalyse.beta.gouv.fr/#/textile/simulateur or https://affichage-environnemental.ademe.fr/secteur-textile/consultation-finale-printemps-2024	- Méthode pour l'affichage alimentaire disponible dès fin 2023 - Généralisation à l'ensemble des produits [sous réserve de faisabilité méthodologique] d'ici 2027 - Méthode pour l'affichage textile disponible dès mi-2024 - Travaux pour plusieurs autres secteurs entamés dès 2024	- Méthode pour l'affichage alimentaire disponible dès fin 2023 - Généralisation à l'ensemble des produits [sous réserve de faisabilité méthodologique] d'ici 2027 - Méthode pour l'affichage textile disponible dès mi-2024 - Travaux pour plusieurs autres secteurs entamés dès 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.2 Cartographier et évaluer les labels existants	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE2	RAS	- Cartographie des labels existants disponible en 2024 sous l'angle de la biodiversité	- Cartographie des labels existants disponible en 2024 sous l'angle de la biodiversité

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.3 Renforcer la réglementation publique applicable aux labels/allégations et mettre en place ou valoriser des dispositifs publics	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE2	RAS	- Communication sur les labels comme l'Ecolabel européen - Transposition de la directive "Green Claims" sur les allégations environnementales et les écolabels - Adoption du projet de directive Green Claims en 2024	- Communication sur les labels comme l'Ecolabel européen - Transposition de la directive "Green Claims" sur les allégations environnementales et les écolabels - Adoption du projet de directive Green Claims en 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.4 Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels/normes/appellations existantes, identifier les points d'amélioration et appuyer leur prise en compte – Labels agricoles et alimentaires	MASAF/DGPE/SCPE/SDC/BQ			- Nombre d'Organismes de Défense et de Gestion impliqués dans une démarche d'évolution du cahier des charges (ou le cas échéant d'un document annexé au cahier des charges) avec intégration des enjeux environnementaux, et en particulier de préservation de la biodiversité. - 2030 : au moins 40 % des ODG sont impliqués dans des démarches de durabilité avec prise en compte des enjeux environnementaux, et en particulier de préservation de la biodiversité, dès lors qu'elles ont un rapport avec la typicité du produit objet du cahier des charges.
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.5 Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels/normes/appellations existantes, identifier les points d'amélioration et appuyer leur prise en compte – Labels relatifs à	MTEECPR/DGALN/DHUP/QC/QC2			- Pas d'indicateur
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.6 Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels/normes/appellations existantes, identifier les points d'amélioration et appuyer leur prise en compte – Labels secteurs culturels, sportifs (sports de nature), touristiques	MEFI/DGE/DTE			- Pas d'indicateur
3. Mobiliser tous les acteurs	32. Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	3.32.7 Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels/normes/appellations existantes, identifier les points d'amélioration et appuyer leur prise en compte – Labels d'Etat de finance durable	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD E/SDE1		- Part de fonds labellisés prenant en compte la biodiversité, notamment les activités taxonomiques (encours ou projets) - La biodiversité est intégrée lors de la prochaine révision des référentiels des labels et prévoir un rapportage adéquat	- Part de fonds labellisés prenant en compte la biodiversité, notamment les activités taxonomiques (encours ou projets) - La biodiversité est intégrée lors de la prochaine révision des référentiels des labels et prévoir un rapportage adéquat
3. Mobiliser tous les acteurs	33. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	3.33.1 Organiser chaque année de grands moments de cohésion citoyenne autour de la biodiversité à travers la Fête de la nature au printemps et les Journées du patrimoine en septembre	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1	https://fetedelanature.com/fil-d-infos/succes-de-la-fete-de-la-nature-2023-et-perspectives-prometteuses	- Nombre de citoyens participant à la Fête de la nature 1000000 en 2024 Objectif 5000000 en 2030 - Nombre de sites naturels organisant des ouvertures pour les Journées du patrimoine None en 2024 - Nombre d'activités organisées pour la Fête de la nature 8159 en 2024	- Nombre de citoyens participant à la Fête de la nature - Nombre de sites naturels organisant des ouvertures pour les Journées du patrimoine - Nombre d'activités organisées pour la Fête de la nature

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	33. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	3.33.2 Informer de manière permanente les citoyens sur ce qu'est la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes, les services écosystémiques, les pressions qui les affectent, l'éthique environnementale, la démocratie environnementale,... et promouvoir des changements transformateurs soutenus par différentes « définitions d'une bonne qualité de vie »	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 50.000 participants à des événements (Expositions, conférences...) None en 2025 - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 500.000 personnes engagées (qui déclarent passer à l'action +qui sont passés à l'action via les acteurs associatifs) None en 2025 - Nombre de journalistes et professionnels des médias formés avec une cible de 900 None en 2025 Objectif 900 en 2030 - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 20 millions de telespectateurs (TV et cinéma) 0 en 2025 - Nombre de campagnes de promotion du service d'information (incluant un référencement web puissant et des partenariat média sociaux d'envergure) avec une cible de 3 campagnes 0 en 2024 Objectif 3 en 2030 - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 30 millions de viewers (Réseaux sociaux) - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 50.000 participants à des événements (Expositions, conférences...) - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 500.000 personnes engagées (qui déclarent passer à l'action +qui sont passés à l'action via les acteurs associatifs) - Nombre de journalistes et professionnels des médias formés avec une cible de 900 - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : - Nombre de campagnes de promotion du service d'information (incluant un référencement web puissant et des partenariat média sociaux d'envergure) avec une cible de 3 campagnes - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 20 millions de telespectateurs (TV et cinéma) - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 30 millions de viewers (Réseaux sociaux) - Mise à disposition du public d'un service d'information de référence accessible du grand public sur la biodiversité, promu, animé et fortement valorisé avec pour cible : 20 millions de lecteurs (presse + livres)
3. Mobiliser tous les acteurs	33. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	3.33.3 Mobiliser et accompagner les acteurs relais, par la sensibilisation, la formation, la création de projets partenariaux	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Taux de reconduction PEN – Valeur cible : 85% de reconduction des lauréats à 2030 - Nombre de PEN dont nb par secteurs stratégiques (chimie, bâtiment, agriculture, ...) avec pour cible 1000 partenaires reconnus à 2030 (dont 200 têtes de réseaux professionnelles notamment parmi les secteurs prioritaires chimie, bâtiment, agriculture...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de reconduction PEN – Valeur cible : 85% de reconduction des lauréats à 2030 - Nombre de PEN dont nb par secteurs stratégiques (chimie, bâtiment, agriculture, ...) avec pour cible 1000 partenaires reconnus à 2030 (dont 200 têtes de réseaux professionnelles notamment parmi les secteurs prioritaires chimie, bâtiment, agriculture...)
3. Mobiliser tous les acteurs	33. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	3.33.4 Faciliter l'engagement direct des citoyens	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagées (qui déclarent passer à l'action + qui sont passés à l'action via les acteurs associatifs) avec pour cible 500 000 personnes None en 2025 Objectif 500000 en 2030 - Nombre de participants à des événements (Expositions, conférences...) avec pour cible 50 000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagées (qui déclarent passer à l'action + qui sont passés à l'action via les acteurs associatifs) avec pour cible 500 000 personnes - Nombre de participants à des événements (Expositions, conférences...) avec pour cible 50 000 personnes

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	33. Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	3.33.5 Encourager les expériences de connaissance et expériences de nature, notamment au travers des sciences participatives	MTEECPR/DGALN/DEB/ET /ET1	https://www.vigienature-ecole.fr/inpn-especes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Parcs nationaux et de Réserves naturelles nationales et régionales ayant renforcé l'accessibilité aux espaces naturels pour tous les publics de façon compatible avec la préservation de ces espaces par le biais notamment des plans de gestion (ou plans d'interprétation adossés aux plans de gestion de RNN) avec comme objectif de 100% des Parcs nationaux et des réserves naturelles ouvertes au public d'ici 2030 - Nombre de personnes ayant participé annuellement aux programmes de sciences participatives (indicateur ONB) <ul style="list-style-type: none"> 132218 en 2025 Objectif 1000000 en 2030 - Nombre de personnes ayant participé aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité (hors cadre scolaire) (indicateur ONB) avec l'objectif d'un doublement d'ici 2030 <ul style="list-style-type: none"> None en 2025 - Nombre de personnes impliquées bénévolement dans des actions de mobilisation en faveur de la biodiversité avec une cible de 30% d'augmentation d'ici 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Parcs nationaux et de Réserves naturelles nationales et régionales ayant renforcé l'accessibilité aux espaces naturels pour tous les publics de façon compatible avec la préservation de ces espaces par le biais notamment des plans de gestion (ou plans d'interprétation adossés aux plans de gestion de RNN) avec comme objectif de 100% des Parcs nationaux et des réserves naturelles ouvertes au public d'ici 2030 - Nombre de personnes ayant participé annuellement aux programmes de sciences participatives (indicateur ONB) avec une cible de 1 million de personnes en 2030 (135 000 personnes en 2020) - Nombre de personnes ayant participé aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité (hors cadre scolaire) (indicateur ONB) avec l'objectif d'un doublement d'ici 2030 - Nombre de personnes impliquées bénévolement dans des actions de mobilisation en faveur de la biodiversité avec une cible de 30% d'augmentation d'ici 2030
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.1 Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle	MEN/DGESCO		<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100% en 2030 - Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme académique de formation à destination des enseignants avec pour cible 100% des académies en 2027 <ul style="list-style-type: none"> 100 en 2024 - Nombre d'aires éducatives <ul style="list-style-type: none"> 1536 en 2024 Objectif 18000 en 2030 - Nombre d'écoles et établissements scolaires labellisés E3D avec pour cible 100 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100% en 2030 - Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme académique de formation à destination des enseignants avec pour cible 100% des académies en 2027 - Nombre d'aires éducatives - Nombre d'écoles et établissements scolaires labellisés E3D avec pour cible 100 % en 2030
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.2 Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique dans les lycées professionnels maritimes	MTEECPR/DGAMPA/SFM/S / DGM/BFEM		<ul style="list-style-type: none"> - Production d'outils pédagogiques permettant de répondre aux attentes du référentiel de formation d'ici à la rentrée de septembre 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'outils pédagogiques permettant de répondre aux attentes du référentiel de formation d'ici à la rentrée de septembre 2024. - Nombre de référentiels de diplôme de la formation initiale intégrant les enjeux biodiversité avec pour
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.3 Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des agriculteurs (orientations du plan « Enseigner à produire autrement »)	MASAF/DGER/SESRI/SDRI CI/BDAPI		<ul style="list-style-type: none"> - % de référentiels rénovés pour intégrer les enjeux de la biodiversité avec une cible de 100% en 2030 - Nombre d'élèves écoresponsables accompagnés avec une cible de 800 par an 	<ul style="list-style-type: none"> - % de référentiels rénovés pour intégrer les enjeux de la biodiversité avec une cible de 100% en 2030 - Nombre d'élèves écoresponsables accompagnés avec une cible de 800 par an
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.4 Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des lycées de la Défense et déployer un module de sensibilisation à la biodiversité pour les écoles militaires	MINARM/SGA/DTIE/DGPR /Bureau eau et biodiversité		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves d'écoles militaires sensibilisés <ul style="list-style-type: none"> 698 en 2024 Objectif 848 en 2030 - Nombre de projets dédiés à la préservation de la biodiversité déployés dans les lycées de la Défense <ul style="list-style-type: none"> 0 en 2024 Objectif 6 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles militaires sensibilisées avec une cible de 100 % d'ici 2030 - Nombre de lycées prenant en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique qu'ils proposent avec pour cible 100% d'ici 2027

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.5 Former tous les étudiants du niveau Bac+2 et Bac+3 aux enjeux de la transition écologique	MESR/DGESIP/CCSP		- Part d'étudiants de premier cycle (L1, L2, L3 = Bac+1 à +3) ayant suivi une formation à la transition écologique dans l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Objectif 100 % en 2030	- Nombre d'étudiants de premier cycle universitaire qui ont reçu une formation leur permettant de maîtriser le socle de compétences et de connaissances indispensables à la compréhension des enjeux de la transition écologique et du développement durable, notamment dans le domaine de la biodiversité, avec pour cible 100% des étudiants de niveau premier cycle universitaire d'ici 2025
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.6 Intégrer les enjeux environnementaux dans le cursus de formation initiale des hauts-fonctionnaires (INSP)	INSP	Pas de livrable pour cette action	- Part d'élèves de la formation initiale suivant le programme contextualisé autour des enjeux de transition écologique et environnementaux 100 % en 2024 Objectif 100 % en 2024 - Part d'écoles du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » 100 % en 2024 Objectif 100 % en 2024 - Part d'élèves du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » 100 % en 2024 Objectif 100 % en 2024	- Nombre d'écoles du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » avec la cible de 100% soit 21 écoles dès 2024 - Nombre annuel d'élèves du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » avec une cible de 100% dès 2024 - Part d'élèves de la formation initiale suivant le programme contextualisé autour des enjeux de transition écologique et environnementaux avec la cible de 100% dès 2024
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.7 Intégrer les enjeux environnementaux dans la formation initiale dans les écoles du Ministère de la Culture	MC/DG2TDC		- Part des établissements de l'enseignement supérieur Culture proposant au moins une action de sensibilisation aux enjeux liés à la préservation et la restauration de la biodiversité à leurs étudiants Objectif 100 % en 2030	- L'ensemble des référentiels de formation des écoles Culture intègre la restauration de la biodiversité.
3. Mobiliser tous les acteurs	34. Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	3.34.8 Faciliter la mobilisation de la jeunesse en particulier par le service civique et le Service national universel	MEN/DJEPVA		- Nombre de missions d'intérêt général proposées sur la protection de l'environnement - Nombre de jeunes sensibilisés à la biodiversité dans le cadre des séjours de cohésion du SNU (journée obligatoire) - Nombre de jeunes engagés dans une mission d'intérêt général en faveur de la protection de l'environnement None en 2024 - Nombre de missions labellisées « Jeune et nature » réalisées annuellement 5660 en 2023 Objectif 10000 en 2030	- Nombre de missions d'intérêt général proposées sur la protection de l'environnement - Nombre de jeunes sensibilisés à la biodiversité dans le cadre des séjours de cohésion du SNU (journée obligatoire) - Nombre de jeunes engagés dans une mission d'intérêt général en faveur de la protection de l'environnement - Nombre de missions labellisées « Jeune et nature » annuellement et nombre de missions sur le thème de l'environnement proposées annuellement.
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.1 Structurer la filière des métiers de la biodiversité en les promouvant et en informant sur les formations initiales et continues pour y accéder	OFB/MS/DAC		- Mise à disposition d'une cartographie des métiers de la biodiversité et des formations initiales et continues pour y accéder - Nombre de Régions ayant intégrées le développement des emplois de la biodiversité dans les projets territoriaux et leur Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internalisation avec une cible d'au moins 3 Régions	- Mise à disposition d'une cartographie des métiers de la biodiversité et des formations initiales et continues pour y accéder - Nombre de Régions ayant intégrées le développement des emplois de la biodiversité dans les projets territoriaux et leur Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internalisation avec une cible d'au moins 3 Régions - Nombre de secteurs d'activité liés à la biodiversité qui se sont développés avec une cible de 5 (professionnels de la biodiversité (dont filière du Génie écologique), urbanisation et aménagement des territoires, sport de nature, énergie, pêche, tourisme éventuellement) ;

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.2 Formation de tous les agents de l'Etat à la transition écologique	PM/DIESE		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadres supérieurs de l'Etat formés aux enjeux climat et biodiversité - atelier 1 11223 en 2024 Objectif 25000 en 2024 - Part des cadres de l'État formés aux enjeux biodiversité et climat - Nombre de cadres supérieurs de l'Etat formés aux enjeux climat et biodiversité - atelier 2 9360 en 2024 Objectif 25000 en 2024 - Taux de satisfaction des cadres supérieurs 92 % en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadres supérieurs formés aux deux ateliers, par ministère - Taux de satisfaction des cadres supérieurs - Nombre d'animateurs internes formés aux deux ateliers, par ministère ;
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.3 Renforcer les ressources humaines et la formation au sein de la filière environnement des Armées	MINARM/SGA/DTIE/SDRE DD/BEB		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents du ministère des Armées formés sur la biodiversité (enjeux et réglementation) 105 en 2024 Objectif 545 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chargés environnement formés à la réglementation (Natura 2000, ERC...) avec une cible de 200 d'ici 2028 - Nombre de soldats informés avec une cible de 10 000 d'ici 2028
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.4 Former les enseignants-chercheurs des universités et des écoles à la transition écologique et au développement durable	MESR/DGESIP/CCSP		<ul style="list-style-type: none"> - Part d'enseignants et enseignants-chercheurs entrants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ayant suivi une formation à la transition écologique et au développement durable Objectif 100 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enseignant-chercheurs des universités et des écoles formés à la transition écologique et au développement durable avec pour objectif que d'ici 2024 tous les enseignants-chercheurs des universités et des écoles qui portent l'offre de formation à l'attention des étudiants de niveau 1er cycle universitaire soient formés
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.5 Renforcer l'offre de formation continue à destination des élus	OFB/MS/DAC		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus (maires ou élus départementaux) formés aux enjeux biodiversité/climat avec pour objectif que tous les maires de France (ou élus départementaux) soient formés aux enjeux biodiversité/climat Objectif 30000 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus (maires ou élus départementaux) formés aux enjeux biodiversité/climat avec pour objectif que tous les maires de France (ou élus départementaux) soient formés aux enjeux biodiversité/climat
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.6 Former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats à la biodiversité	OFB/MS/DAC		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de magistrats formés aux enjeux de biodiversité - Nombre de cadres dirigeants des collectivités formés aux enjeux biodiversité/climat 100 en 2024 Objectif 1000 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Défini après mise en place de la convention cadre
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.7 Former les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la biodiversité	OFB/MS/DAC		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents ayant suivi le module de formation en présentiel Objectif 6000 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents ayant suivi le module de formation avec pour cible 3 millions d'agents des collectivités territoriales d'ici 2030
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.8 Intégrer les enjeux environnementaux dans les formations continues de la pêche maritime	MTEECPR/DGAMPA/SFM/S / DGM/BFEM		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic et proposition d'un module de formation le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic et proposition d'un module de formation le cas échéant
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.9 Former un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole	OFB/MS/DAC		<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.10 Intégrer la biodiversité dans les formations du secteur d'aménagement et d'urbanisme et de l'immobilier	OFB/MS/DAC		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre participants au MOOC Biodiversité et entreprises - Nombre de nouveaux programmes de formation initiale intégrant la biodiversité et la lutte contre le changement climatique Objectif 20 en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes de formation initiale intégrant la biodiversité et la lutte contre le changement climatique - Nombre participants au MOOC Biodiversité et entreprises - Nombre de secteurs d'activité liés à la biodiversité qui se sont développés - Nombre de filières impactantes bénéficiant de formations biodiversité/climat
3. Mobiliser tous les acteurs	35. Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	3.35.11 Former à la biodiversité les artistes et les professionnels de la culture	MC/DGCA	https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/transition-ecologique/le-cadre-d-action-et-de-cooperation-pour-la-transformation-ecologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un catalogue de formation continue Biodiversité / culture Non en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un catalogue de formation continue Biodiversité / culture

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.1 Soutenir la recherche sur la biodiversité	MESR/DGRI/SSRI/A1		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles plateformes LTSER en s'appuyant sur les Zones Ateliers existantes 2 en 2024 Objectif 4 en 2026 - Nombre de labels de suivi à long terme du vivant délivrés depuis le 28 novembre 2023 64 en 2024 Objectif 64 en 2026 - Nombre d'actions mises en place par Zone Atelier (tous les deux ans) 32 en 2024 Objectif 48 en 2026 - Lancement de deux nouveaux PEPR dédiés à la biodiversité 2 en 2024 - Ouverture d'un portail agroécologie dans l'infrastructure Data Terra et fusion PNDB dans Data Terra - Bilan annuel des publications dans des journaux scientifiques à comités de lecture et des outils de transfert des connaissances auprès des parties prenantes impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur les Zones Ateliers existantes, nombre de nouvelles plateformes LTSER - Nombre de labels de suivi à long terme du vivant délivrés - Nombre d'actions mises en places (une action en moyenne tous les deux ans par Zone Atelier, en incluant au moins la moitié des 18 sites identifiés par la mission IGEDD sur les zones humides) - Lancement de deux nouveaux PEPR dédiés à la biodiversité - Ouverture d'un portail agroécologie dans l'infrastructure Data Terra et fusion PNDB dans Data Terra - Bilan annuel des publications dans des journaux scientifiques à comités de lecture et des outils de transfert des connaissances auprès des parties prenantes impliquées
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.2 Conforter les réseaux de surveillance de la biodiversité	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Part de ZNIEFF actualisées sur le total des ZNIEFF qui nécessitent une actualisation 48.3 % en 2024 Objectif 100 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Part de ZNIEFF actualisées sur le total des ZNIEFF qui nécessitent une actualisation avec une cible de 100% d'ici 2030
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.3 Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET2		<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de RNN impliquées dans des suivis nationaux Objectif 100 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de RNN impliquées dans des suivis nationaux Cible : 50 % en 2027 et 100 % en 2030
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.4 Consolider les systèmes d'information sur la biodiversité des milieux agricoles	MTEECPR/DGALN/DEB/CASP/CASP-PP		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité des indicateurs mis à disposition dans le cadre du SIB - Nombre de SI consolidés / Nombre de SI à consolider pour répondre aux besoins (définis dans les cibles) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité des indicateurs mis à disposition dans le cadre du SIB - Nombre de SI consolidés / Nombre de SI à consolider pour répondre aux besoins (définis dans les cibles)
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.5 Connaître et protéger les écosystèmes littoraux et marins	MTEECPR/DGALN/DEB/ELM/ELM1			<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'indicateur
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.6 Valoriser la connaissance de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des sites internet de Naturefrance (dont l'ONB) et du compteur biodiversité Outre-mer 4555060 en 2024 Objectif 9110120 en 2030 - Nombre de fiches de métadonnées du système d'information sur la biodiversité (SIB) accessibles par Naturefrance au travers du catalogue de données 25 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des sites internet de Naturefrance (dont l'ONB) et du compteur biodiversité Outre-mer avec pour cible a minima un doublement d'ici 2030 - Nombre de bases de données du SIB accessibles par Naturefrance au travers du catalogue de données avec l'objectif que tous les systèmes d'information métiers rendent accessibles leurs données d'ici fin 2025
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.7 Accompagner la transition écologique des activités économiques par le développement de la connaissance sur la biodiversité	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1		<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des services écosystémiques à enjeux déclinée Non en 2025 - Cartographie des zones à enjeux déclinée Non en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des services écosystémiques à enjeux déclinée - Cartographie des zones à enjeux déclinée
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	36. Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	4.36.8 Réaliser un recensement régulier et exhaustif de la biodiversité nationale	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ET1	https://docs.google.com/presentation/d/10CSwZ2VTm5SBA3E31da-zyUTvqc3Z6w6VAIKw5iwEQY/edit#slide=id.g224208b3d1e_0_25	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture du recensement régulier et exhaustif de la biodiversité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture du recensement régulier et exhaustif de la biodiversité nationale
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	37. Mobiliser les financements publics en faveur de biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert »	4.37.1 Renforcer l'identification et la justification des dépenses et recettes « biodiversité » dans le budget vert	MEFI/DGT/SPP/TRECO/TR ECO2		<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, justifications de toutes les cotations sur l'axe biodiversité, avec révision des cotations actuelles le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, justifications de toutes les cotations sur l'axe biodiversité, avec révision des cotations actuelles le cas échéant

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	37. Mobiliser les financements publics en faveur de biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert »	4.37.2 Engager les collectivités dans la mise en œuvre d'une démarche de budget vert	MEFI/DB/5E/5BCL	Décret mettant en oeuvre le budget vert des collectivités : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050001045	<ul style="list-style-type: none"> - Part des collectivités de plus de 3500 habitants ayant identifié un axe biodiversité dans leur budget vert Objectif 100 % en 2030 - Montant total des dépenses locales incluses dans le budget vert des collectivités territoriales None € en 2024 	- D'ici 2030, augmentation du nombre de collectivités territoriales ayant entrepris une démarche pour élaborer un budget vert localement
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	37. Mobiliser les financements publics en faveur de biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert »	4.37.3 Établir un diagnostic des dépenses publiques, y compris fiscales, susceptibles d'être dommageables à la biodiversité (dépenses budgétaires, fiscales et autres aides publiques, en s'appuyant sur le cadre déjà défini pour la politique climatique), et des possibilités de résorber leurs impacts ou de les supprimer	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD EE/SDEE1		<ul style="list-style-type: none"> - D'ici fin 2023, établir un diagnostic partagé en interministériel des dépenses publiques, y compris fiscales, susceptibles d'être dommageables à la biodiversité, et des possibilités de résorber leurs impacts ou de les supprimer. - Révision du diagnostic en 2024 GF/CGAAER/IGEDD) 	- D'ici fin 2023, établir un diagnostic partagé en interministériel des dépenses publiques, y compris fiscales, susceptibles d'être dommageables à la biodiversité, et des possibilités de résorber leurs impacts ou de les supprimer. - Révision du diagnostic en 2024 GF/CGAAER/IGEDD)
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	37. Mobiliser les financements publics en faveur de biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert »	4.37.4 Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel, hiérarchisé par type de dépenses, assorti de modalités de mise en œuvre progressives permettant d'aller vers la suppression ou la réforme des dépenses publiques dommageables à la biodiversité	MTEECPR/CGDD/SEVS/SD EE/SDEE2		<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un plan de suppression ou réforme des dépenses publiques dommageables en 2024 - D'ici 2030 toutes les dépenses publiques dommageables à la biodiversité qui le peuvent sont réformées pour supprimer leurs impacts dommageables 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un plan de suppression ou réforme des dépenses publiques dommageables en 2024 - Plan d'action pluriannuel publié en 2024 - D'ici 2030 toutes les dépenses publiques dommageables à la biodiversité qui le peuvent sont réformées pour supprimer leurs impacts dommageables - Moyens d'action supplémentaires de l'Etat
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	38. Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux	4.38.1 Atteindre le doublement des financements bilatéraux directs en faveur de la biodiversité d'ici 2025 et contribuer à la mobilisation des autres bailleurs bilatéraux	MEAE/SG/DGMCEDI/DDD/ Sous-direction de l'environnement et du climat	Voir le site : Nature et biodiversité – Bilan d'activité 2023 AFD - Agence Française de Développement	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % des financements climat de l'AFD sont associés à des effets positifs pour la biodiversité d'ici 2025 - Doublement des financements de l'AFD en faveur de la biodiversité (objectif 1 Md€) d'ici 2025 (par rapport à 2019) - Jouer un rôle moteur dans l'atteinte de la cible des 30 Mds\$ par an d'ici 2030, en usant de notre influence dans les instances multilatérales (via des banques de développement et fonds multilatéraux, notamment FEM, FVC, BM) 	- 30 % des financements climat de l'AFD sont associés à des effets positifs pour la biodiversité d'ici 2025 - Doublement des financements de l'AFD en faveur de la biodiversité (objectif 1 Md€) d'ici 2025 (par rapport à 2019) - Jouer un rôle moteur dans l'atteinte de la cible des 30 Mds\$ par an d'ici 2030, en usant de notre influence dans les instances multilatérales (via des banques de développement et fonds multilatéraux, notamment FEM, FVC, BM)
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	38. Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux	4.38.2 Aligner les financements pour le développement avec le cadre mondial pour la biodiversité	AFD	https://www.afd.fr/fr/ressources/nature-et-biodiversite-bilan-dactivite-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Part d'engagements positifs ou neutres pour la biodiversité dans l'APD globale 	- Part d'engagements positifs ou neutres pour la biodiversité dans l'APD globale
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	38. Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux	4.38.3 Mobiliser les banques de développement en faveur du financement de la biodiversité	MEFI/DGT/SAMD/MULTIFIN/MULTIFIN3	Publication des principes communs pour des financements favorables à la nature lors de la COP28 Climat : https://thedocs.worldbank.org/en/doc/2172d705757311c25a67451763548735-0320012023/original/2023-0329-MDB-Common-Principles-V3.pdf	<ul style="list-style-type: none"> - Alignement des portefeuilles sur les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour œuvrer davantage pour la biodiversité (stratégie, méthodes, financements) - Fixation d'un objectif mesurable d'élimination des financements ayant un impact négatif sur la nature, ou, le cas échéant, de redirection de ces financements, dans la perspective d'un alignement progressif de l'ensemble des financements ; - Publication d'une méthodologie de comptabilisation des financements de la biodiversité d'ici 2024 par les BMD - Fixation d'une cible de financement de la biodiversité de la part des BMD en 2025 ; - Contribuer à l'atteinte d'une cible de 100 milliards de dollars (cumulés) en 2027 par les banques nationales et régionales membres de l'IDFC. 	- Alignement des portefeuilles sur les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour œuvrer davantage pour la biodiversité (stratégie, méthodes, financements) - Fixation d'un objectif mesurable d'élimination des financements ayant un impact négatif sur la nature, ou, le cas échéant, de redirection de ces financements, dans la perspective d'un alignement progressif de l'ensemble des financements ; - Publication d'une méthodologie de comptabilisation des financements de la biodiversité d'ici 2024 par les BMD - Fixation d'une cible de financement de la biodiversité de la part des BMD en 2025 ; - Contribuer à l'atteinte d'une cible de 100 milliards de dollars (cumulés) en 2027 par les banques nationales et régionales membres de l'IDFC.

Annexe 2 : Bilan action par action à partir de certaines informations saisies dans Grist, et valeurs des indicateurs pour chaque action

Axe	Mesure	Action	Structure pilote	Lien vers les livrables de l'année passée	Avancement des indicateurs de suivi nationaux	Indicateurs initialement inscrits dans le cahier des mesures
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	38. Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux	4.38.4 Renforcer le rôle des fonds verticaux dans le financement de la biodiversité	MEFI/DGT/SAMD/MULTIFIN/MULTIFIN3	https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/bbcfccec-c1c9-4fc1-894e-98c940ddad0c/files/ebb50790-6034-4e95-828f-26c4117f3b40	- 2026 : Contribution à la 9ème reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices) ; - 2030 : Contribution à la 10ème reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices)	- 2026 : Contribution à la 9ème reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices) ; - 2030 : Contribution à la 10ème reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices)
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	38. Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux	4.38.5 Mettre en place l'initiative partenariats pour la forêt, la nature et le climat (country packages)	MEAE/SG/DGMCEDI/DDD/Sous-direction de l'environnement et du climat	à venir	- Nombre de contrats partenariats (premières annonces dès la COP 28)	- Nombre de contrats partenariats (premières annonces dès la COP 28)
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	39. Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité	4.39.1 Organiser et systématiser le reporting et la communication des impacts biodiversité des portefeuilles et produits financiers	MEFI/DGT/SFE/FINENT/FINENT3	https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html	- Nombre de gestionnaires d'actifs réalisant une empreinte biodiversité. - Nombre de gestionnaires d'actifs réalisant un plan de transition sur la biodiversité	- Nombre de gestionnaires d'actifs réalisant une empreinte biodiversité. - Nombre de gestionnaires d'actifs réalisant un plan de transition sur la biodiversité
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	39. Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité	4.39.2 Faire évoluer le label bas carbone pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et renforcer son déploiement	MTEECPR/DGEC/SCEE/SDAC/BAFCC	https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/restoration-de-mangroves-et-de-forets-marecageuses	- Nombre de méthodes approuvées s'appliquant à l'Outre-Mer 1 en 2024 - Volume de projets labellisés qui constituent des solutions fondées sur la nature 77 % en 2024 - Part des méthodologies intégrant des cobénéfices relatifs à la biodiversité 73.3 % en 2024	- Nombre de méthodes approuvées s'appliquant à l'Outre-Mer - Volume de Labels bas carbone vers des solutions fondées sur la nature - Part des méthodologies intégrant des cobénéfices relatifs à la biodiversité
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	39. Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité	4.39.3 Etudier une évolution des produits d'épargne pour en faciliter la mobilisation au profit de la préservation de la biodiversité	MEFI/DGT/SFE/FINENT/FINENT3		- Pourcentage d'alignement à la taxonomie des produits d'épargne	- Pourcentage d'alignement à la taxonomie des produits d'épargne
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	39. Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité	4.39.4 Faciliter l'engagement volontaire des entreprises en faveur de la restauration des écosystèmes	MTEECPR/CGDD/SEVS/SEVS	en cours	- Montant annuel du financement des projets - Agrément d'une dizaine de SNRR [2027] - Création du dispositif des SNRR [Q2 2024]	- Montant annuel du financement des projets - Agrément d'une dizaine de SNRR [2027] - Création du dispositif des SNRR [Q2 2024]
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	39. Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité	4.39.5 Financer des projets concrets de terrain grâce à un « Loto de la biodiversité »	OFB/MS/DAC	https://www.ofb.gouv.fr/mission-nature	- Nombre de projets financés chaque année 21 en 2023 - Montants de financements annuels 6800000 € en 2023	- Nombre de projets financés chaque année et montant du financement
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	40. Mettre en place une gouvernance de suivi de la Stratégie nationale biodiversité pleinement interministérielle	4.40.1 Assurer un pilotage pleinement interministériel de la SNB afin de garantir l'atteinte de ses résultats	SGPE		- Indicateurs SNB intégrés au tableau de pilotage du SGPE - Nombre d'indicateurs de la SNB dont les cibles sont atteintes	- Indicateurs SNB intégrés au tableau de pilotage du SGPE - Nombre d'indicateurs de la SNB dont les cibles sont atteintes
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	40. Mettre en place une gouvernance de suivi de la Stratégie nationale biodiversité pleinement interministérielle	4.40.2 Rendre compte aux parties prenantes de l'avancée de la mise en œuvre de la SNB au moins une fois par an	MTEECPR/DGALN/DEB/ET/ETO	aucun livrable n'a été produit pour cette action en 2023	- Reddition de compte annuelle	- Reddition de compte annuelle
4. Les moyens d'atteindre ces ambitions	40. Mettre en place une gouvernance de suivi de la Stratégie nationale biodiversité pleinement interministérielle	4.40.3 Gouvernance de la SNB dans les territoires dans le cadre des instances de la planification écologique	Préfets de région et de département via MTEECPR/DGALN/TU	https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/la-planification-ecologique-a-lechelle-des-territoires#les-cop-regionales-pour-engager-une-discussion Etat d'avancement SGPE en date de mai 2024 : https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/14d020ad38a0aa0aec09f351478af230c33bde31.pdf https://uicn.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/	- Part de régions avec une SRB adaptée au cadre mondial (ajustements ou constat que c'est déjà le cas) - Part des territoires ultra-marins couverts par une SRB	- Part de régions avec une SRB adaptée au cadre mondial (ajustements ou constat que c'est déjà le cas) - Part des territoires ultra-marins couverts par une SRB

Annexe 3 : Tableau de changement des pilotes

Tableau indiquant les changements de gouvernances de plusieurs actions de la Stratégie Nationale Biodiversité – Bilan 2024		
Action	Ancien pilote	Nouvelle structure pilote
1.6.5 Mettre en œuvre les plans gestion pour la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur les captages sensibles	DGALN/DEB/EARM5	MS/DGS/SDPREA/QE
1.10.1 Mieux prévenir l'entrée sur le territoire d'espèces exotiques envahissantes	Douane	MTE/DGALN/DEB/ET/ET4
3.29.1 Renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages	MTE/DGALN/DEB	MASA/DGAL/SPPSI/SDATAA/BAPI
3.29.2 Conforter la gouvernance interministérielle Une seule santé	MTE/DGALN/DEB	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'
3.29.3 Déployer en région « Une seule santé » en pratique	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'	MTE/DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA
3.29.4 Amélioration des connaissances	MTE/DGALN/DEB	MTE/CGDD/SRI/SDR/MiBSAA
3.29.5 Intégrer l'enjeu de conservation de la biodiversité aux programmes de formation et d'éducation à la santé et à la formation des gestionnaires des risques sanitaires	MTE/DGALN/DEB	Taskforce Interministérielle 'Une seule santé'
3.35.9 Former un réseau de naturalistes et d'agriculteurs engagés dans la préservation de la biodiversité en milieu agricole	MTE/DGALN/DEB/CASP PP	OFB/MS/DAC